

Première séance, mardi 26 mars 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation du mandat de député de Grégoire Kubski en remplacement de Raoul Girard		
		Assermentation de Grégoire Kubski		
	Motion d'ordre	Modification de l'ordre du jour	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Rey
2019-GC-40	Requête	Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Romain Collaud Gabriel Kolly Claude Brodard Peter Wüthrich Antoinette de Weck Nicolas Bürgisser Roger Schuwey
2019-DICS-5	Rapport	Concept "Sports-Arts-Formation" (Rapport sur les P 2017-GC-38 Romain Collaud/Gabrielle Bourguet et 2017-GC-51 Philippe Savoy/Laurent Dietrich)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-GC-103	Motion	Financement des activités parascolaires	Retrait	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-GC-77	Motion	Loi scolaire: bilinguisme et changement de cercle scolaire pour raison de langue	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Benjamin Gasser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-DICS-39	Loi	Modification de la loi sur la scolarité obligatoire et de la loi sur la pédagogie spécialisée	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-29	Election judiciaire	Président-e du Tribunal d'arrondissement et du Tribunal des prud'hommes du Lac (100 %)	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-30	Election judiciaire	Assesseur-e (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: MM. et M^{mes} Mirjam Ballmer, Jean Bertschy, Pierre Décrind, Xavier Ganioz, Nadine Gobet, Jacques Morand, Erika Schnyder et Jean-Daniel Wicht.

Sans justification: M. Marc-Antoine Gamba.

M. Georges Godel, conseiller d'Etat, est excusé.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième session de l'année 2019.

—

Communications

Le Président.

1. Bienvenue - Zu diesem Sessionsbeginn freue ich mich über die Rückkehr unseres Grossratskollegen Markus Zosso, der aus gesundheitlichen Gründen seit sechs Monaten abwesend war. Lieber Markus, ich bin froh, dass ich Dich wohlbehalten und gesund unter uns begrüssen darf. (*Applaudissements*)
Je souhaite également la bienvenue à deux nouveaux collaborateurs qui ont été engagés dernièrement par le Secrétariat du Grand Conseil, à savoir M^{me} Magaly Bossy Galley, assistante de direction, et M. Patrick Pugin, secrétaire parlementaire. Je vous souhaite la bienvenue. (*Applaudissements*)
2. Ordre du jour - Je vous informe que le rapport sur les effets de la compensation à froid sera examiné demain en fin de matinée et non aujourd'hui, en raison de l'indisponibilité du conseiller d'Etat Georges Godel.
3. Visite du centre des TPF, à Givisiez - Je vous signale qu'un bus pour une course spéciale attendra les députés demain à l'arrêt de bus « Tilleul » à midi. Le retour est prévu avec un départ à 14 heures de Givisiez pour le même arrêt « Tilleul ».
4. Bulletin officiel des séances du Grand Conseil – Compte rendu de la séance du mercredi 6 février 2019: erratum. - Une erreur s'est glissée dans la dernière édition du *BGC*. A la page 38, c'est M. André Schoenenweid qui est cité en tant que co-auteur, avec M^{me} Bernadette Mäder-Brülhart, de la motion 2018-GC-46 Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) (art. 9, al. 1): l'Etat doit soutenir financièrement les structures d'accueil préscolaire dûment autorisées et les structures d'accueil extrascolaire (3H-8H). Or, c'est M. André Schnewly qui a déposé cet instrument avec M^{me} Mäder-Brülhart. Le Secrétariat du Grand Conseil vous prie d'excuser cette confusion.
5. Suite donnée au mandat 2017-GC-187 – Prix de pension dans les EMS. - Le 6 novembre 2018, le Grand Conseil a accepté le mandat 2017-GC-187. Le Conseil d'Etat a communiqué au Grand Conseil la suite donnée au mandat. Cette information a été transmise par mail à l'ensemble des députés. Elle peut aussi être consultée sur Parlinfo.
6. Suite donnée au mandat 2011-GC-22 – Décharge de La Pila. - Le 8 février 2012, le Grand Conseil a accepté le mandat 2011-GC-22. Le Conseil d'Etat a communiqué au Grand Conseil la suite donnée au mandat. Cette information a été transmise par mail à l'ensemble des députés. Elle peut aussi être consultée sur Parlinfo.
7. Election protocolaire de la première vice-présidence du Grand Conseil pour 2019, en remplacement de M. le Député Raoul Girard - Nous devons rectifier le résultat de notre vote du 6 février dernier, lequel a porté M^{me} Kirthana Wickramasingam

à la première vice-présidence du Grand Conseil pour 2019. Un contrôle opéré après la session par le Secrétariat du Grand Conseil a en effet révélé l'inexactitude du résultat qui vous a été communiqué.

M^{me} Wickramasingam a ainsi obtenu 61 voix, et non pas 68 comme annoncé. M^{me} Ursula Krattinger-Jutzet a pour sa part récolté 27 voix et non pas 24. Enfin, M^{me} Julia Senti a reçu 4 voix, ce dont le plénum n'a pas été avisé. Pour information, la voix éparse qu'il y avait était adressée à M. Flechtner.

Pour regrettable qu'il soit, cet impair n'a heureusement aucune incidence sur le résultat final, M^{me} Wickramasingam étant élue dès le premier tour dans un cas comme dans l'autre. Nous en avons discuté lors de la séance du Bureau, lequel a estimé qu'il s'agit d'une erreur. Soit, je prends note! M^{me} la cheffe des scrutateurs, vous avez été très affectée par ces événements. Je vous adresse tout mon soutien.

Reste que, pour éviter la répétition d'une telle erreur, le Bureau a chargé les scrutateurs de proposer des pistes d'amélioration de la procédure de dépouillement.

8. Liens d'intérêts - Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés, selon l'article 13, alinéa 2, de la loi: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseils dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération ou d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). En tant que responsable des scrutateurs, je me dois d'intervenir à propos de l'information donnée par le Président concernant le dépouillement de l'élection de la première vice-présidence. Je dois vous dire que j'ai été effarée - et là je pèse mes mots - d'apprendre que les résultats que j'avais transmis à notre Président, à la suite du dépouillement, ne correspondaient pas à la réalité. Il n'y a aucune erreur de calcul. Sur le document transmis au Président, qui est en fait la récapitulation des bulletins rentrés, bulletins valables, majorité absolue, tout est juste. C'est au niveau des voix attribuées que 7 parmi elles n'ont pas été classées sous le nom respectif, soit 4 pour M^{me} Julia Senti - voix qui ne sont pas du tout apparues lors du dépouillement - et 3 supplémentaires pour M^{me} Ursula Krattinger. Ces 7 voix ont donc été portées au profit de M^{me} Wickramasingam. Il y a dix-sept ans que j'assume la fonction de scrutatrice et ma confiance en notre institution a toujours été totale, le pouvoir suprême qu'est le Grand Conseil étant constitué de personnes assermentées. Eh bien, aujourd'hui, ma confiance en a pris un coup et, permettez-moi de vous dire, à titre personnel, qu'en mon tréfonds, le doute s'est instillé.

Le Bureau, après avoir débattu, a conclu que ça pouvait aussi être une erreur. La presse a même relaté, et je cite: *"Les scrutateurs se seraient emmêlés les pinceaux."* Pas d'une ou de 2 voix, mais de 7 voix. C'est beaucoup. C'est trop pour un exercice auquel nous sommes rompus. Je m'interroge et j'en prends acte. Désormais, des mesures seront prises pour renforcer les contrôles et surtout pour éviter que de tels faits se reproduisent, car il en va de l'image même de notre institution. A ce titre, j'organiserai une séance durant cette session, soit jeudi matin, avec les scrutateurs, pour revoir le processus de dépouillement.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation du mandat de député de Grégoire Kubski en remplacement de Raoul Girard

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

Assermentation de Grégoire Kubski

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre.

Motion d'ordre

Modification de l'ordre du jour

Auteur-s:	Mauron Pierre (PS/SP, GR) Rey Benoît (VCG/MLG, FV)
Dépôt:	26.03.2019 (BGC mars 2019, p. 198)
Développement:	26.03.2019 (BGC mars 2019, p. 198)

Prise en considération

Le Président. Nous avons une motion d'ordre en notre possession émanant de MM. les Députés Pierre Mauron et Benoît Rey. Changement de l'ordre du jour: placer les objets n^{os} 7 et 8 de notre ordre du jour, soit la motion Hunziker-Schläfli et le mandat du groupe socialiste, après le point 9, loi sur la scolarité obligatoire.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). L'idée de cette motion d'ordre est venue ce matin, lors de la préparation de groupe, où plus nous avançons dans l'objet lié à la loi scolaire, moins nous comprenions ce que nous étions en train de faire. Nous nous sommes rendu compte que certains objets devaient être traités après la loi scolaire et non pas avant. Nous pensions, nous, plutôt que la totalité des objets précédant la loi scolaire devaient être traités après mais, après discussion avec nos collègues chefs de groupes, nous nous sommes rendu compte que la marge de manoeuvre pouvait être tolérée pour certains. C'est la raison pour laquelle, pour le mandat du groupe socialiste et la motion Schläfli/Hunziker, nous demandons le report de ces objets après le traitement de la loi scolaire. L'idée est simple: c'est de faire en sorte que le mandat socialiste notamment, si la loi scolaire est acceptée, soit retiré. Et pour la motion Schläfli/Hunziker, sauf erreur, elle n'a pas non plus d'objet avec la loi scolaire et pourrait en compliquer les débats. L'idée est simplement de remettre un peu d'ordre, non pas dans la Direction de M. Siggen - qu'il dirige d'une main de maître - mais dans l'ordre du jour du Grand Conseil. Et j'espère qu'avec l'acceptation de cette motion nous y arriverons.

> Au vote la motion d'ordre visant à modifier l'ordre du jour (traiter la modification de la loi scolaire avant les points 7, 8) est acceptée par 64 contre 34. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 64.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/

FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

Requête 2019-GC-40

Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête

Auteur-s:	Collaud Romain (PLR/FDP, SC) Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) Brodard Claude (PLR/FDP, SC) Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE) Schuwey Roger (UDC/SVP, GR)
Dépôt:	26.03.2019 (BGC mars 2019, p. 509)
Développement:	26.03.2019 (BGC mars 2019, p. 509)

Prise en considération

Le Président. J'en viens à une requête émanant de MM. les Députés Romain Collaud et Gabriel Kolly: Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête. J'ouvre la discussion sur cet objet.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le 6 février dernier, il y a eu un écart de 7 voix lors de l'élection de la première vice-présidente. Sans entrer dans les détails, ce dysfonctionnement au sein des scrutateurs est inadmissible: erreur, tricherie? Finalement peu importe, c'est l'enquête qui devrait le définir. Cependant, il est pour moi inconcevable que cela se répète avec des conséquences qui pourraient être beaucoup plus graves. C'est pourquoi, nous déposons cette requête, afin de faire la lumière sur le fonctionnement au sein du collège des scrutateurs et surtout d'établir un processus officiel de contrôle pour annihiler tout soupçon qui pourrait se poser à l'avenir. Il en va de la confiance que les citoyens portent au Grand Conseil et de la transparence qui va avec.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'ai bien compris la requête. Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi elle consiste et ce que vous voulez vraiment: est-ce l'ouverture d'une enquête? Qui doit enquêter? Qui doit faire quoi? Parce que le Bureau s'est déjà saisi de la question et a voulu mettre en œuvre un processus de comptage. Si vous pouviez me donner plus d'explications sur ce que vous souhaitez, ça nous aiderait pour voter.

Le Président. Le texte va être placé au rétroprojecteur dans quelques secondes. Voilà, je vous laisse quelques secondes pour prendre connaissance de l'objet. La discussion est toujours ouverte. Qui souhaite s'exprimer?

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je comprends bien la requête et l'inquiétude du groupe libéral-radical, mais je signale aussi que, par exemple, dans les discussions sur le Plan directeur cantonal, il y a une commission dont les débats ont été rapportés à Berne, notamment sur les éoliennes, avec des fuites de toutes parts. Il n'y a pas eu d'enquête et il faut peut-être un peu se calmer avec ces enquêtes. Si on veut faire une enquête chaque fois qu'il y a un petit dysfonctionnement qui a été identifié, on va se perdre un peu et chacun va demander des enquêtes à tout bout de champ. Je vous propose donc de refuser cette motion d'ordre.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je peux comprendre ces propos. Je vous proposerais quelque chose de plus simple. Le Bureau est composé de la présidence, le trio, avec les chefs de groupes et les scrutateurs. Alors qu'il l'a déjà fait, le Bureau peut encore se saisir de cette affaire et fonctionner comme commission et je pense qu'il le fera avec grand plaisir. Sans trahir de grand secret, il était déjà de l'intention du Bureau de mettre en place des processus pour que ça ne se reproduise plus. Donc, dès le moment où l'enquête est menée par la commission formée par les membres du Bureau, j'ai envie de dire à l'exclusion des scrutateurs, on peut très bien vivre avec cette solution où tous les partis sont représentés. C'est, entre guillemets, ce qu'on a déjà commencé à faire. Si vous pouvez exprimer votre souhait dans ce sens-là, je pense qu'on continuera notre travail.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je soutiendrai cette demande qui vient du groupe libéral-radical, parce que je pense que nous avons besoin de transparence. Tout le monde en parle, une initiative a même été lancée par la gauche pour la

transparence dans le financement des partis. Est-ce que la transparence devrait s'arrêter devant les portes du Grand Conseil? Cette affaire est grave, parce qu'elle montre que certaines personnes pensent qu'elles sont au-dessus des lois. Nous avons tous prêté serment en disant qu'on allait appliquer les lois. Or, là, quelqu'un a peut-être commis quelque chose qui ne devait pas être commis. Face à la population, nous devons prendre toutes les mesures qui sont dans nos moyens pour essayer d'avoir la transparence. Je me rends bien compte que cette commission aura une tâche difficile, mais elle donne un signal clair aux scrutateurs: leur mission n'est pas simplement des petits papiers qu'on met sur une pile; cela a une conséquence pour les votes. Le doute est en train de se mettre dans les esprits de la population, qui se dit qu'on peut faire des petites cuisines à l'intérieur du Grand Conseil et pas à l'extérieur. Le doute se distille aussi sur les autres votes qui ont eu lieu à la session précédente. Je vous rappelle qu'il y a eu une élection dont le résultat nous a étonnés ... pour quelques voix. Donc je pense qu'une commission, même si elle n'obtient pas un résultat clair sur le fait qu'il y a eu tricherie ou pas, donnera un signal aux scrutateurs pour qu'ils remplissent leur mission de façon correcte. Quant à la proposition de M. le Député Mauron, je m'y opposerai. Comme l'a dit le Président, vous avez eu cette discussion et le Bureau a déjà dit qu'il était contre une commission d'enquête. Cela prouve bien qu'il marchera dans cette affaire, si on lui donne ce mandat, les pieds en dedans. Il faut donc une autre commission que le Bureau procède soit en demandant à la Commission de justice ou alors en demandant à chaque parti de mettre un ou deux membres pour faire une commission ad hoc de 11 ou 13 membres et que ce soit cette commission qui entende les scrutateurs et fasse la lumière.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich habe vorher Herrn Marmier zugehört, der von kleinen Dysfunktionen gesprochen hat. Ich glaube, das ist falsch. Wir haben hier meines Erachtens ein Problem, mein Vertrauen ist erschüttert. Sieben Stimmen - und anscheinend weiss man sogar, wer diese erhalten hat, also handelt es sich nicht um einen Schreibfehler oder andere Kleinigkeiten -: da wurde schlicht falsch gezählt, ob willentlich oder nicht, das bleibe dahingestellt. Mein Vertrauen ist erschüttert.

Ich bin jetzt 20 Jahre in diesem Saale, und ich habe das noch nie erlebt und ich hoffe auch, dass es nie mehr vorkommen wird. Wir brauchen hier effektiv jemanden, der die Sache von aussen anschaut. Ich werde den Antrag unterstützen, denn es ist nicht nur mein Vertrauen, das erschüttert ist, das Parlament hat eindeutig Schaden genommen. Wie soll die Bevölkerung Vertrauen in unsere Entscheide haben, wenn wir nicht einmal fähig sind, in den eigenen Gremien Ordnung zu halten und richtig zu zählen?

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Wenn ich den Text lese und ihn richtig verstehe, ist mein Name am falschen Platz. Es ging nie um mich, ich hatte, so glaube ich, nie Stimmen erhalten. Hier ist offensichtlich etwas falsch geschrieben worden.

Intervention verschiedener Parlamentsmitglieder: "C'est la juge!". Ah, c'est la juge. Dann habe ich es falsch verstanden. Ich entschuldige mich, es ist mir jetzt klar.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je souhaite quand même mettre un peu de nuances dans les affirmations qui sont faites dans cette salle. Le problème est grave. Je crois que tout le monde est conscient qu'il n'est pas possible et pas admissible qu'un Bureau du Grand Conseil fasse une erreur d'une telle ampleur. De là à dire que le Bureau s'estime au-dessus des lois, je pense qu'il y a un pas que personnellement je n'aurais pas osé franchir, parce que c'est mettre en cause la probité des gens qui assument cette tâche et non pas admettre une erreur qui a pu exister. Personnellement, travaillant dans ce Grand Conseil depuis même plus longtemps que M. Bapst, je ne peux pas vraiment l'accepter dans ce sens-là. Le Grand Conseil, le Bureau du Grand Conseil et les scrutateurs ne se sentent pas au-dessus des lois, M^{me} de Weck. Par contre, je pense qu'il est effectivement nécessaire de prendre des mesures. Les changements que nous avons eus au niveau du fonctionnement du Grand Conseil et notamment depuis l'adoption de l'élection de tous les juges par celui-ci font que les scrutateurs sont soumis à un énorme travail, en général pendant les deux premiers jours de la session. Ceci n'existait pas au préalable. Ce travail est relativement difficile. Il se déroule, vous le savez, dans une atmosphère qui souvent est agitée, en début de séance, avec des prises de parole, des démenagements dans la salle et il est vrai qu'il n'est pas facile de faire ce travail - je l'ai fait pendant deux ans - en étant certain de ne pas faire une erreur. Il est donc impératif - et là je rejoins les interventions de la plupart des collègues - d'avoir des dispositifs de contrôle. Il est clair que j'aimerais bien vous voir aussi lire certains bulletins que nous recevons comme scrutateurs: il faut être plutôt Sherlock Holmes que Watson pour arriver à déterminer le nom qui est écrit sur le bulletin. Il est donc possible d'avoir des erreurs, mais nous devons par contre avoir au minimum un double comptage, par deux personnes différentes, des piles de bulletins qui sont ensuite mis dans l'enveloppe. Je peux imaginer qu'une erreur s'est produite lors de cette opération. Donc, je crois que les mesures sont déjà connues et on peut les mettre en vigueur le plus rapidement possible. Mais mettre une commission d'enquête par rapport à tous ces doutes sur la probité me gêne énormément.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Wortmeldung geht in die gleiche Richtung wie diejenige meines Vorredners. Ich arbeite in einem Beruf, in dem ein Fehler grosse Konsequenzen haben kann. Wir haben bei uns das CIRS, das ist das *Critical Incident Reporting System*, wo man Fehler anonym eintragen kann. Es geht beim CIRS darum, den Fehler in Zukunft zu verhindern und nicht darum, mit dem Finger auf jemanden zu zeigen und einen Schuldigen zu finden.

Ich bin auch dafür, dass ein solcher Fehler nicht passieren darf, und ich finde es ganz wichtig, dass wir ein Instrument mit doppelter Kontrolle installieren können, damit dies nicht noch einmal geschieht. Ich denke aber, eine Enquete zu machen, um zu sehen, wer den Fehler gemacht hat, oder sogar Tricherie zu unterstellen, wäre doch übertrieben.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'étais moi aussi très remonté il y a une dizaine de jours lors de la séance du Bureau préparatoire pour cette session, lorsque le président nous a appris l'état de la situation. J'étais vraiment très remonté et je me suis demandé si on avait affaire à une triche ou à une négligence. De toute évidence, les changements par rapport à ce résultat n'ont porté aucun avantage par rapport au résultat du vote, heureusement. J'ai été de plus en plus convaincu, suite aux différents échanges qui étaient quand même soutenus, qu'on avait affaire à une grosse négligence de la part des scrutateurs, ce qui est déplorable parce que ça crée naturellement un voile de soupçon sur tout votre travail. Par exemple, il a été mis en évidence que des binômes de même parti ont compté les voix. Inadmissible. Il a été mis en évidence le double check, le deuxième comptage: on n'analysait plus les noms sur les fiches, mais on comptait simplement les bulletins de vote. Ce concours de circonstances était tout de même assez incroyable. Néanmoins, à titre personnel, après ces discussions, je me suis un peu calmé. Je me suis dit que, probablement, on avait mis les points sur les "i". Le Bureau a exigé de la part des scrutateurs de revoir le tout et je pense qu'en l'état, la requête Collaud n'est pas nécessaire, du moment que nous, et moi en premier, veillerons au Bureau qu'on ait une situation qui ne se reproduise plus jamais. Ayez confiance, le Bureau est sensible à ça! M^{me} Badoud la première, elle qui a été affectée par cette situation. C'est fort déplaisant, c'est incompréhensible. Dans ce sens-là, faites confiance au Bureau! Nous avons déjà pris les choses en main et nous allons les suivre. Selon moi, Monsieur le Président, nous devons faire rapport aussi au plénum du Grand Conseil. Dans ce sens-là, à mon avis, vu que le Bureau a déjà pris ses dispositions, cette requête, sous cette forme, n'est pas nécessaire, ni souhaitable.

Bonny David (PS/SP, SC). On parle de 110 billets, pas plus non plus. Si la motion d'ordre est acceptée, j'ai l'impression qu'il faudra aller extrêmement rapidement et j'ai donc une demande: que l'on suspende alors les votes jusqu'à avoir la conclusion de cette enquête. Cela me paraîtrait logique. (*Rires*)

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). M^{me} la Députée Müller, nous ne nous trouvons pas aujourd'hui sur une table d'opération, vous êtes d'accord avec moi? Parce que si vous êtes en train d'opérer, vous êtes en face de patients. Ici nous sommes en face de deux ou trois, non pas patients, mais candidates ou candidats. Le résultat de M^{me} la Première vice-présidente n'est pas contesté, mais si vous avez un résultat peut-être plus serré, alors là je me pose effectivement des questions sur le bon déroulement et le travail des scrutateurs, qui ont aussi le soutien du Bureau. Quand le Bureau a appris cette situation, il y a dix jours, nous avons tout de suite pris des mesures d'urgence. On a discuté à fond et nous sommes les derniers à être contre la transparence. c'est la raison pour laquelle nous allons également soutenir cette requête.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Es scheint fast, als würde man eine Staatsaffäre aus dieser Sache machen. Ich finde es auch gravierend, dass so ein Fehler vorkommt, aber immerhin kann man dem Büro zugestehen, dass der Fehler entdeckt wurde. Wenn wir jetzt eine Untersuchung einleiten würden - die Sache ist wirklich gravierend -, brauchen wir sehr viel Zeit und Energie, die wir für andere Dinge einsetzen könnten.

Es hat von allen Fraktionen Mitglieder im Büro, und ich kann mir nicht vorstellen, dass aus unserer Partei - und anderen Fraktionen geht das wahrscheinlich auch so - Leute im Büro sitzen, die nicht ehrlich sind und irgendetwas vertuschen wollen. Das kann ich mir nicht vorstellen. Dieses Mal ging das Resultat zu Lasten oder zu Gunsten eher der Linken, also unserer 1. Vizepräsidentin, dennoch: Ich glaube, es könnte auch umgekehrt sein. Wir müssen hier vernünftig sein und sagen: Das, was das Büro jetzt schon vorgekehrt hat, das, was sie vorkehren können - Herr Dafflon hat es vorher erwähnt, doppelte Kontrollen aus verschiedenen Parteien -, das sollte genügen. Und ich glaube, das ist den Betroffenen sehr eingefahren, so dass das nicht mehr vorkommen dürfte.

Ich bitte den Grossen Rat, Vertrauen zu haben in unser Büro, in die Leute aus unseren Fraktionen, die wir bestens kennen und die Staatsaffäre zu verhindern.

> Au vote la requête visant à l'ouverture d'une enquête sur le fonctionnement du décompte des voix par les scrutateurs est acceptée par 58 voix contre 39; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP),

Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 4.*

Rapport 2019-DICS-5

Concept "Sports-Arts-Formation" (Rapport sur les P 2017-GC-38 Romain Collaud/Gabrielle Bourguet et 2017-GC-51 Philippe Savoy/Laurent Dietrich)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
 Rapport/message: **19.02.2019 (BGC mars 2019, p. 416)**

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je commence par annoncer mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association fribourgeoise des sports (AFS) et membre de la Commission cantonale du sport, Commission dont je me suis récusée lorsqu'elle s'est prononcée sur le projet de rapport. J'ai pris connaissance du rapport qui nous est soumis avec beaucoup d'intérêt, tout comme le comité de l'AFS avec qui j'ai pu partager à ce sujet. Je ne vais aborder que la partie « sport » du programme, même si je soutiens également une amélioration des mesures dans le domaine des arts.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour son travail. Il ne s'est pas contenté du minimum puisqu'il est allé explorer la situation dans tous les cantons.

Je précise d'emblée que je partage l'importance qu'il met sur la formation des jeunes sportifs. C'est en effet une responsabilité, non seulement de l'Etat, mais également des milieux sportifs d'assurer la suite de la carrière sportive des jeunes qui évoluent dans leurs rangs.

Fribourg fait quelque chose dans le domaine « sport étude », mais certains points pourraient être améliorés, le Conseil d'Etat le concède d'ailleurs lui-même. En revanche, le ton de ce rapport ne me convient pas. Le Conseil d'Etat semble dire que tout va bien, que les changements d'école et la scolarisation intercantonale sont couramment admis, idem pour le cursus de

formation sur une année supplémentaire. C'est un raccourci qui ne correspond pas toujours à ce que j'entends dans le terrain. Surtout, je trouve que cette attitude manque un peu d'ambition.

Quelques pistes de réflexions :

1. Au niveau de la procédure d'admission : l'admission dans le programme SAF (Sports-Arts-Formation) devrait être le fait d'une commission indépendante, formée notamment de représentants du sport, des milieux scolaires, de l'administration, voire d'autres personnes encore comme un ancien sportif d'élite par exemple. La compréhension des besoins du sportif et l'acceptance de la décision en seraient améliorées.
2. Au niveau de l'organisation de l'école: les sportifs d'élite devraient être regroupés dans une même classe. Ce système présenterait plusieurs avantages. D'abord au niveau des jeunes: ils partagent les mêmes joies et les mêmes difficultés, quelle que soit leur discipline sportive - succès un jour, défaite le lendemain -, et pourraient ainsi échanger, partager avec des pairs qui les comprennent et se soutenir mutuellement. Ensuite, au niveau de l'organisation de l'école, les mesures particulières seraient concentrées sur une classe, classe à laquelle on pourrait adjoindre un appui particulier, voire un coaching pour les élèves qui auraient un peu plus de difficultés scolaires.
3. Au niveau des mesures de soutien, notre canton pourrait faire preuve d'un peu plus de souplesse. Quand on lit le rapport, on a l'impression que tout est possible, que chaque sportif bénéficie des mesures individualisées dont il a besoin. Cela n'est pas si simple dans les faits. Je pense que la possibilité pour les sportifs d'effectuer leur cursus de formation sur une année supplémentaire devrait être systématiquement proposée et admise. Les plateformes de cours numériques et la possibilité de rendre des travaux par ce biais devraient également être généralisées. Enfin, davantage de souplesse, au niveau notamment du secondaire II pour organiser des sessions de rattrapage lorsque des sportifs ont des compétitions importantes en même temps que les examens, devrait également pouvoir être demandée.
4. Il y a également le mercredi après-midi de congé pour toute l'école obligatoire qui apporterait une réponse bienvenue pour le sport, mais j'y reviendrai plus tard dans l'après-midi. D'ailleurs je tiens à corriger une erreur du rapport à ce sujet. Il est mentionné en page 20 que la motion de nos collègues a été rejetée par les organismes participant à la consultation. Or l'AFS, qui a pris position, s'est prononcée en faveur de cette mesure.
5. Pour les sportifs prometteurs qui ne répondent pas aux critères du programme SAF, on remarque que le canton accorde une dispense de gym et de quelques jours par année. Je pense qu'on peut faire plus pour ces jeunes. En effet, un élève qui répond aux critères du SAF et qui s'entraîne 10 heures par semaine obtient des mesures. Celui qui n'entre pas dans le programme et qui s'entraîne lui aussi 10 heures par semaine n'obtient pas les mêmes mesures. Pour moi, cela n'est pas optimal.

Le canton de Fribourg fait de bonnes choses dans le domaine « sport-étude », mais nous pouvons avoir encore un peu plus d'ambition. Ce qui me dérange dans ce débat est que pour le sport en général et pour le programme SAF en particulier, on réfléchit toujours uniquement en terme de coûts. On ne parle jamais de l'apport du sport pour le canton de Fribourg en termes de santé, de développement de compétences, de vie en société et d'image du canton.

Puissions-nous une fois changer de lunettes, accepter de nous remettre en question et avoir un peu plus d'ambition dans ce domaine.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport et je vous remercie de votre attention.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je souhaite tout d'abord remercier la DICS pour son rapport et l'analyse. Je vous avoue être un peu surpris par la teneur de ce document. Si l'on demande à quelqu'un qui ne s'est jamais intéressé à ce dossier, Fribourg paraît presque comme un élève modèle alors qu'on est loin du compte. Le quotidien *La Liberté* l'a bien compris et en a tiré les principaux enseignements. Par ailleurs, la réponse à notre postulat compte de nombreuses informations imprécises, voire erronées. En effet, entre le côté légal et l'utilisation réelle, il y a deux mondes: les démarches pour obtenir des cours de rattrapage à Fribourg sont lourdes et augmentent la charge administrative de l'athlète, le prolongement des études est très peu appliqué, le changement d'école doit être approuvé par plusieurs instances. Dès lors, M. le conseiller d'Etat, pourquoi le canton de Fribourg ne met-il pas tout en œuvre pour obtenir le label Swiss Olympic dans une ou deux écoles du canton de secondaire I et II afin de favoriser le sport d'élite? La faute peut-être au nombre d'heures minimum prévu par la loi? Pratique vous me direz, nous faisons et modifions les lois. Vous pouvez compter sur moi pour m'y atteler. Ou est-ce parce que le programme SAF ne respecte pas les directives de Swiss Olympic? Ou alors les deux?

Je suis convaincu qu'en travaillant sur le label Swiss Olympic et la réunion de ces athlètes dans une même école, que ce soit en secondaire I ou II, nous aurions une unité dans le processus d'enseignement, des facilités octroyées à ces jeunes pour développer leur talent et réussir leurs études. A force de vouloir à tout prix contraindre les athlètes à obtenir un diplôme aux mêmes conditions qu'un élève qui n'a pas cette priorité, c'est l'effet inverse que se produit: des athlètes exténués par les

heures d'entraînement et le suivi scolaire, des jeunes qui laissent tomber leurs études de manière précoce pour poursuivre leur rêve et qui finalement n'iront jamais au bout de votre objectif, à savoir qu'ils aient une formation professionnelle.

Nous souhaitons tous que ces jeunes puissent se reconverter professionnellement, tant une carrière est éphémère. Mais leur métier de rêve est le sport à plein temps. Donnons-leur la possibilité d'y arriver avec cette protection qui est un diplôme professionnel! Nous en avons les moyens. Mais il s'agit maintenant de faire preuve de bonne volonté.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: j'étais ancien chef technique de l'Association romande de lutte suisse et j'ai côtoyé passablement de jeunes sportifs durant mon mandat.

Je l'avais déjà dit l'année passée: une soupe froide, sans sel ni piment. Voilà ce que reflète ce rapport d'après ma lecture! Ce rapport fait un état des lieux de ce qui se fait dans le canton de Fribourg, en comparaison avec d'autres cantons. Ce rapport fait aussi l'éloge de lui-même. Fribourg n'est ni bon ni mauvais, Fribourg fait simplement son travail.

On donne bien 330 000 frs à cette filière sport-étude, l'argent du contribuable. Ce rapport manque de vision, d'autocritique et d'audace. Chaque sportive et sportif qui se lance de cette filière part dans un combat acharné. De nos jours il est effectivement très dur d'assimiler sport de compétition et études dans le canton de Fribourg. On ne parle même pas de l'apprentissage des jeunes qui, par exemple en natation, doivent s'exiler dans d'autres cantons pour pouvoir pratiquer leur sport tout en ayant une place d'apprentissage sur le canton de Fribourg. Imaginez un jeune qui travaille huit heures par jour sur la place d'apprentissage et qui doit effectuer des dizaines de kilomètres pour aller à Zurich afin de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions.

Le canton de Fribourg a un criant manque d'infrastructures. On voit combien il est difficile de mettre en place des infrastructures sportives. Je pense ici par exemple à un bassin olympique, voire même au centre sportif du Lac-Noir, ce centre sportif qui devrait déjà être opérationnel dans ce canton et qui ne fonctionne de loin pas aujourd'hui. Cela fait maintenant trois ou quatre ans que les crédits ont été alloués.

M. le Conseiller d'Etat, vous dites que vous faites beaucoup pour le sport, mais vous pouvez en faire plus. Le canton de Fribourg a les moyens d'être précurseur. Osons donner un avenir à ces jeunes sportives et sportifs de ce canton. Donnons-leur aussi une vision! Je pense ici particulièrement à Mathilde Gremaud, qui est notre médaillée olympique. Cela a aussi été dit aujourd'hui, toute une région peut en profiter. Ce n'est pas mon collègue député, président des remontées mécaniques de la Berra, qui va dire le contraire. C'est une image extraordinaire quand un jeune fait des résultats.

Il ne faut pas non plus oublier de ne pas discriminer les sportifs. Si l'on veut mettre les critères de la Swiss Talent Card par exemple, n'oublions pas ceux qui sont peut-être un peu moins fort à l'école, donnons-leur aussi une chance. Les talents ne naissent pas, les talents se travaillent. Un jeune sportif qui a envie de percer dans son sport n'est pas forcément talentueux mais le devient par son travail.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport. Il en prend acte sans une grande conviction et espère aussi que le canton de Fribourg dans les prochaines années en fera plus pour nos jeunes sportifs et artistes. N'oublions pas aussi le milieu culturel. Donnons-leur une vision! Donnons-leur les possibilités d'exercer leur talent, leur passion et je suis sûr que le canton de Fribourg aura le retour fructueux de ses engagements!

Savoy Philippe (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis musicien, professeur au Conservatoire ayant déjà eu des élèves de statut SAF et directeur nommé du site fribourgeois de la Haute Ecole de musique Vaud-Valais-Fribourg.

J'étais impatient de lire ce rapport en espérant y découvrir des conclusions ambitieuses. A vrai dire, je suis aujourd'hui mi-figue mi-raisin. Comme mes compétences concernent principalement le domaine des arts, permettez que je me limite à ce volet, celui des sports ayant déjà été défendu et le sera encore certainement tout à l'heure.

Ma première remarque, qui est un étonnement, réside dans le fait que les principaux intéressés, les bénéficiaires du programme SAF eux-mêmes, sous l'angle des arts, n'ont pas été sollicités pour répondre à cette question pourtant centrale: est-ce que ce programme vous apparaît comme pertinent? Si ce rapport nous rappelle tout ce qui existe, notamment en comparaison intercantonale, et ouvre quelques perspectives d'avenir, je regrette que sa température soit finalement assez tiède. En résumé, on aimerait encourager davantage les talents, mais comme le "Saint-PER" (Plan d'études romand) a notre confiance absolue, on ne voit pas trop comment faire des aménagements conséquents. On semble nous dire que l'on peut faire mieux, mais que ce qui existe à Fribourg est déjà pas mal. Pour un canton qui est fier d'exhiber ses médailles lors des classements PISA, j'attendrais la même recherche d'excellence pour l'accompagnement des talents, qu'ils soient sportifs ou artistes.

Je vous rappelle cet exemple concret qui pourrait facilement être modifié. Actuellement, un étudiant en option spécifique musique au collège, qui serait également un étudiant SAF au Conservatoire, donc en filière préprofessionnelle, ne bénéficie toujours pas d'une dispense de son option spécifique. Il suivra donc deux fois globalement le même cours, au collège et

au Conservatoire. Ma question est donc: est-ce bien l'étudiant que l'on place au centre de notre réflexion ou des intérêts particuliers de quelques défenseurs de prés carrés. Il est d'ailleurs étonnant de constater que les directives en la matière, datant du 24 août 1999 et qui ont désormais été abrogées, précisait qu'une formation artistique au Conservatoire était considérée comme étant de haut niveau (article 3) et offrait ainsi une dispense du domaine artistique comme discipline fondamentale, mais aussi comme option complémentaire et spécifique (article 6). Pour ce cas de figure important, on a donc fait un pas en arrière par rapport à 1999. Le Conseil d'Etat a voulu la réalisation d'une filière préprofessionnelle au Conservatoire. Le temps de cours pour un jeune talent a ainsi été triplé et avec lui le temps de travail personnel. Malheureusement, dans le quotidien des jeunes, les mesures d'accompagnement n'ont pas suivi et leur mise en application concrète reste faible.

Autre exemple intéressant, les danseurs - qui bénéficient d'une meilleure situation par rapport aux aménagements horaires - sont proportionnellement bien plus nombreux que les musiciens. En fin de compte, c'est le serpent qui se mord la queue. On peut soit penser qu'il n'est pas nécessaire de faire davantage pour les musiciens car peu d'entre eux s'inscrivent au programme, soit que celui-ci n'est pas suffisamment aidant et que les musiciens potentiels s'en désintéressent. A la fin, j'opte malheureusement pour la deuxième vision et crains que l'on tue ainsi dans l'œuf le potentiel de certains jeunes talents qui ne demandent qu'un peu plus de soutien de l'Etat pour éclore.

Les arts visuels n'ont eux pas encore de dispositif.

Pourquoi ces aménagements sont-ils si difficiles à réellement être mis en œuvre? Comme le dit le rapport: *"Une grille horaire qui comprend moins de leçons est plus favorable à la conciliation SAF et nécessite moins de discussions autour des dispenses à accorder aux élèves."* Pour mémoire, notre grille est de trente-quatre heures au secondaire I et II. Parmi les plus hautes de Suisse (CQFD).

Comme je suis quelqu'un de positif, je termine mon intervention en retenant les bonnes volontés du Conseil d'Etat qui souhaite premièrement examiner la possibilité de dérogations plus importantes pour les jeunes artistes de talent, non encore admis dans le programme SAF. Il est vrai qu'en limitant l'accès au programme aux seuls étudiants de la filière préprofessionnelle, on rend quasiment impossible un quelconque soutien des élèves de moins de 16 ou 17 ans. Deuxièmement, il souhaite modifier l'organisation et le fonctionnement des écoles et du Conservatoire, avec notamment l'introduction du mercredi après-midi de congé. Vous aurez tout à l'heure l'occasion de faire concrètement un pas pour améliorer la situation et je vous invite d'ores et déjà à soutenir la motion "Horaire au secondaire I".

Je prends donc acte de ce rapport en remerciant le Conseil d'Etat pour le travail déjà réalisé. J'attends que celui-ci et tous les partenaires concernés se montrent aussi souples, vifs, ambitieux et créatifs que nos jeunes sportifs et artistes de talent dans le développement de ce concept de formation.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen bekannt geben. Als Vorsteher des Kollegiums Heilig Kreuz kenne ich das Programm SAF sehr gut. Ich bin zusätzlich für die Betreuung aller SAF-Schüler an unserer Schule verantwortlich. Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Wir haben mit grossem Interesse Kenntnis vom Bericht genommen und finden, dass dieser umfassend ist und aufmerksam macht auf die Anstrengungen, die heute für viele junge Talente unternommen werden, damit sie eine gezielte und individuelle Unterstützung erhalten. Der Vorteil des Freiburger Modells ist, dass es nicht in Stein gemeisselt ist und laufend angepasst werden kann. Die Zusammenarbeit zwischen den Klubs, dem Amt für Sport und den Schulen hat sich stark entwickelt und man versucht laufend, individuelle Lösungen für die Jugendlichen zu finden.

Trotzdem kann man nicht alles haben. Wir haben im Kanton Freiburg 400 Talentsportler und Künstler im Programm, von denen es vielleicht eine Handvoll zu einer Profikarriere schafft. Deshalb ist es wichtig, dass die jungen Leute auch eine gute Ausbildung bekommen, falls es mit der Karriere nicht klappen sollte. Und auch wenn man Profisportler wird, ist eine solide Ausbildung für den Berufsweg nach der Karriere wichtig. Aber es ist schon klar, dass - wie es im Bericht erwähnt ist - sich das Programm SAF noch entwickeln kann und auch muss.

Meiner Erfahrung nach liegt das Hauptproblem des Programms darin, dass es für viele Schüler gerade im Alter von 16 bis 18 Jahren eine grosse Belastung ist, die Interessen der Schule, des Klubs, der Eltern und der Trainer unter einen Hut zu bringen. In diesem Alter entscheidet sich im Sport, in der Musik sehr viel und auch in der Ausbildung steigen die Anforderungen. Da die Schüler oftmals überall sehr ambitioniert sind und perfekt sein wollen, ist die grosse Gefahr die fehlende Erholung der Talentsportler. Ich habe jedes Jahr SAF-Schüler, die unter Erschöpfungszuständen leiden. Auch wenn das Programm viele Massnahmen vorsieht, wie zum Beispiel, dass wir Schüler von kantonalen Fächern dispensieren können, Stundenplananpassungen machen, Gespräche mit Eltern, Lehrpersonen und Vereinen führen oder den Schülern anbieten, ein Schuljahr auf zwei Jahre aufzuteilen, gibt es immer wieder solche, die aus dem Programm aussteigen oder an eine Privatschule gehen, wo sie einen besser angepassten Stundenplan haben als an unseren Schulen.

Man hört oftmals die Forderung zur Erschaffung einer Sportschule. Hier ist aber das Problem bei der kritischen Masse, dass es in unserem Kanton nicht genügend anerkannte junge Sportlerinnen und Sportler gibt. Zudem hängen die Anforderungen der Sportvereine in Bezug auf den Zeitplan, den Trainingsort oder die Trainingslast von der jeweiligen Sportart ab. Mit anderen Worten finden die Trainings weder am gleichen Ort noch zur gleichen Zeit statt. Wir unterstützen das Freiburger System, da es flexibel ist. Wir sind aber auch der Ansicht, dass man sich die Erfahrungen aus anderen Kantonen zu Nutze machen und die im Bericht erwähnten Verbesserungsvorschläge analysieren und umsetzen soll.

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR). Je suis présidente de la Commission cantonale des affaires culturelles.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat faisant suite aux deux postulats de nos collègues, Collaud/Bourguet pour le premier et Savoy/Dietrich pour le second, sur le concept Sport-Art-Formation (SAF). Ces deux postulats demandaient une étude comparative intercantonale des différents systèmes SAF.

Le Conseil d'Etat nous informe avoir envoyé un questionnaire à tous les cantons, un seul n'y a pas donné suite. Le rapport traite les deux domaines du sport et des arts séparément. En plus du retour des vingt-cinq cantons, il s'appuie sur un rapport comparatif intercantonal du canton de Genève ainsi que sur une discussion avec le groupe de travail mis en place par le HC Gottéron et les avis des deux commissions cantonales du sport et de la culture. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour ce travail conséquent. De manière générale, le rapport montre que les cantons ont des approches très diverses et qu'ils ont opté pour un modèle en lien avec leur organisation scolaire. De plus, les informations ainsi obtenues ne permettent pas de faire un comparatif parlant, notamment des budgets alloués aux filières sport-étude par les cantons. Le Conseil d'Etat estime que le programme SAF fribourgeois est intéressant car il respecte les objectifs du plan d'étude. Il a considéré comme une priorité le fait de laisser toutes les options scolaires ouvertes aux jeunes et il insiste sur l'importance d'une formation scolaire complète. De ce fait, il fait partie de la minorité des cantons qui ne disposent ni d'une école spécifique, ni de classes particulières pour les jeunes talents. Le concept fribourgeois repose donc essentiellement "sur le temps libre, l'indépendance, la responsabilité et les capacités d'organisation de l'élève et de ses parents." Dans son commentaire dans *La Liberté* du 13 mars dernier, François Rossier comparait les jeunes sportifs et artistes du canton à des supermans qui mènent de front leurs études et leur passion.

Dans les deux synthèses de la situation fribourgeoise, le Conseil d'Etat identifie des faiblesses et des opportunités d'amélioration. Fribourg, comme la plupart des cantons, souhaite apporter ces améliorations, principalement dans les mesures d'accompagnement des talents, mais il n'entend pas revoir les fondements du concept. Or, force est de constater que le système actuel se révèle perfectible. Dans son rapport, le groupe de travail SAF a fait un certain nombre de constats et émis plusieurs recommandations selon les niveaux scolaires. Il constate que le jeune talent a besoin d'un soutien conséquent pour pouvoir mener de front ses deux activités. Ce soutien doit englober dès le secondaire II un ensemble de mesures propres à atteindre l'obtention d'un diplôme de formation de qualité et l'opportunité de développer une carrière de haut niveau. Il souligne qu'un regroupement des talents dans un seul établissement scolaire est souvent nécessaire et facilite la conciliation entre les deux activités. Il recommande toutefois une solution pragmatique et plus économique que l'intégration de classes spécifiques dans le programme SAF. On peut regrouper les talents dans une seule et même classe spéciale, et si le nombre d'élèves n'est pas suffisant, l'effectif peut être complété par d'autres élèves, notamment des talents bénéficiant d'aménagements individualisés. Cette solution permettrait une adaptation des horaires afin de faciliter les entraînements et les répétitions, tout en assurant un bon niveau de formation scolaire.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport et souligne les efforts réalisés depuis l'introduction du concept SAF. S'il partage le souci du Conseil d'Etat d'assurer une formation complète des talents, il ne peut que lui recommander de prendre en considération certaines suggestions du groupe de travail SAF, voire de s'inspirer de modèles performants en Suisse ou ailleurs afin de ne pas se contenter d'être juste dans la norme.

Pour terminer et à titre personnel, je vous soumets le sujet de réflexion suivant: les enfants finlandais détiennent le record du minimum d'heures de cours de l'OCDE, ce qui ne les empêche pas d'être considérés comme les plus performants d'Europe dans les classements PISA. Leur journée commence à 8 heures et se termine à 14 heures. Les élèves pratiquent ensuite la musique, des activités artistiques, du sport et des langues vivantes. Le système scolaire finlandais attache beaucoup d'importance à la pratique de ces disciplines dès le plus jeune âge. En France, plusieurs établissements scolaires expérimentent le dispositif "cours le matin, sport l'après-midi" et les premiers résultats sont positifs, tant du point de vue du bien-être de l'élève que de l'acquisition des connaissances.

Je vous remercie de votre attention.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Je suis président du club sport du Grand Conseil et c'est sur la partie sportive que je vais intervenir.

Le comité du club sport a étudié ce rapport avec grand intérêt et peut faire ces quelques remarques. S'il est vrai que le postulat ne demandait pas d'étudier, d'avoir une vision sur l'avenir, mais souhaitait une analyse du programme SAF et une

étude comparative intercantonale, il me semble que l'on aurait pu pousser l'analyse un peu plus en avant afin que l'on puisse explorer certaines pistes pour améliorer et proposer à nos jeunes des conditions à la hauteur de leurs espoirs. Ce manque de vision est criant et nous en sommes désolés.

Ce rapport nous montre également que le canton peut encore beaucoup en faire et peut-être que la prochaine modification de la loi sur la scolarité obligatoire va apporter son lot de changement et améliorera les conditions d'entraînement de nos jeunes.

Le sport-étude est intégré dans la plupart des cantons qui ont répondu au questionnaire du Service des sports du canton de Fribourg et deux d'entre eux ont un système dual public-privé.

Faut-il changer les critères pour obtenir la Swiss Olympic Talent Card? On voit que l'on est bien, mais le canton ne se trouve pas dans les meilleurs. Notre bassin de population est plus petit que celui de certains autres cantons, donc on se doit de mettre d'autres critères. Est-ce que l'on a envie de changer et êtes-vous prêt, M. le Conseiller d'Etat, à donner des moyens aussi bien en terme financier qu'en ressources humaines, en transférant peut-être certains employés de la DICS et en les attribuant au Service du sport. Les infrastructures sont également importantes pour le développement du sport. On le voit sur le domaine skiable de la Berra où, depuis qu'il a amélioré ses installations, deux talents du ski ont émergé et se font une place dans leur sport. Hasard ou non? Personne ne peut y répondre mais une chose est sûre, cela peut contribuer à leur épanouissement.

Mesdames et Messieurs les Députés, le sport tout le monde en parle, on dit le soutenir, mais lorsqu'il faut délier un peu le cordon de la bourse, on met le frein à main et on trouve toujours d'autres priorités à soutenir alors que l'on sait que le sport ou la culture ont un coût. Il faudra bien à un moment leur donner les moyens aussi bien en infrastructures qu'en temps d'entraînement pour que nos jeunes puissent progresser sans trop se soucier du comment faire pour pouvoir bénéficier du programme sport-étude.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Je m'exprime à titre personnel. J'ai trouvé ce rapport intéressant et je remercie le Gouvernement de l'étude comparative avec les autres cantons. Je reste pourtant perplexe par rapport au système compliqué, composé de plusieurs mesures qui doivent s'adapter à chaque filière d'études et à chaque filière sportive et artistique. On a essayé de nous démontrer que des classes sport-études ou art-études n'étaient pas adaptées à notre canton. J'en doute quand même encore et on n'a pas réussi à me convaincre.

J'aimerais aussi souligner que dans la liste des faiblesses mentionnées de notre système que l'on applique actuellement, il faut ajouter la nécessité d'un fort engagement des familles pour que ce système fonctionne. Le rapport dit aussi que ce système est perfectible. J'encourage le Gouvernement à poursuivre les améliorations qui sont annoncées.

Je suis aussi étonnée du nombre très faible de jeunes qui suivent la filière art-études. Je pense que des aménagements spéciaux pour les arts visuels et le théâtre, sans pour autant remettre en question l'année préprofessionnelle de théâtre, seraient aussi les bienvenus.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis présidente du CA Belfaux qui forme des jeunes et il y en a actuellement deux qui sont au bénéfice d'une carte Swiss Olympic.

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport mentionné et il remercie le Conseil d'Etat pour sa transmission. Ce rapport résume les différents systèmes mis en place dans les cantons pour le soutien aux sportifs et artistes.

En préambule, il est mentionné que le programme SAF a permis de concilier dans de bonnes conditions les études et la pratique du sport. Si je résume, c'est: "Circulez, il n'y a rien à voir, tout va très bien à Fribourg!" Ceci me laisse songeuse lorsque l'on vit de près les méandres à suivre au niveau administratif pour obtenir un allègement de trois petites unités de sport scolaire pour des jeunes sportifs qui en font trois fois plus. D'autre part, j'aimerais rappeler ici que lors des assemblées du club sport du Grand Conseil nous avons à chaque fois eu des jeunes invités, des jeunes au bénéfice du SAF. Nous n'avons eu aucun témoignage qui disait être satisfait de ces mesures. Ils avaient beaucoup de remarques par rapport à cela. J'en veux encore pour preuve aujourd'hui l'article paru ce matin dans *La Liberté*. Nous prenons enfin connaissance de tous les critères mis en place dans notre canton. Il faut bien constater qu'ils sont nombreux, trop nombreux. A la suite de ce rapport, il est vraiment nécessaire de faire une analyse afin de pouvoir simplifier le système mis en place.

Le Service du sport décide sans réellement connaître les situations personnelles et sans analyse approfondie. Si un jeune obtient une carte Swiss Olympic, celle-ci devrait suffire à octroyer trois heures de décharge aux jeunes qui sont en sa possession. Actuellement, le Service des sports fixe d'autres critères, par exemple il est impératif pour les SAF de suivre dix heures d'entraînement hebdomadaires. Or, qui contrôle que ces dix heures sont effectivement faites? Ces dix heures sont demandées pour tous les sports, qu'ils soient individuels ou collectifs. Ceci n'est pas tout à fait juste et équitable. Je déplore que le Service du sport ne consulte pas plus les clubs ou les fédérations cantonales pour déterminer les critères et surtout pour déterminer de leur pertinence ou non. Actuellement, le Service du sport ne reconnaît pas un ou une athlète faisant partie des cadres romands.

Il est dit dans ce rapport que le Service des sports a besoin de références pour décider de mesures individuelles. Où ira-t-il chercher ces références? L'ouverture semble grande lorsque l'on lit le rapport pour soutenir le sport, mais lorsque l'on est confronté à une demande effective, ce n'est malheureusement pas le cas. Il est mentionné qu'une optique d'amélioration est possible et que les critères pourront être revus. J'attendais quelques pistes dans le rapport. Il n'y en a pas. Je réitère donc mon souhait que les critères soient définis sur la base de la réalité de chaque sport.

Je n'ai pas compris non plus la phrase suivante: "Augmenter encore le nombre de bénéficiaires du programme SAF ne serait pas sans risque, notamment en terme de soutien octroyé et de niveau général des sportifs de talent."

Je tiens aussi à mentionner que l'on ne parle pas des infrastructures car elles appartiennent aux communes. Pourquoi est-ce que le canton ne s'engage-t-il pas à ce qu'il y ait de meilleures infrastructures? Je parle par exemple d'avoir une salle de gym spécifique pour l'artistique, une piste ouverte pour les athlètes, des infrastructures pour la pratique hivernale du sport d'extérieur. Ceci devrait être initié et activé par le canton. On sait que le stade Saint-Léonard n'est plus aux normes et qu'il devrait être entièrement rénové. Il appartient au canton, et malgré des demandes depuis plusieurs années, rien ou presque ne se fait pour y remédier.

Je termine en priant le Conseil d'Etat et le Service du sport de réduire le travail administratif demandé aux jeunes, aux parents, aux clubs, aux fédérations. Il faut le faire chaque année et ceci n'est valable que pour une seule année scolaire et pour n'obtenir que trois petites heures de décharge. Il me semble qu'une simple carte Swiss Olympic pourrait suffire, et pour celles et ceux qui n'en possèdent pas... *[temps de parole écoulé]*

Bonny David (PS/SP, SC). J'ai pris connaissance avec un grand intérêt de ce rapport complet. J'aimerais juste tout de même évoquer l'application du concept SAF, parce que maintenant c'est une inscription dans la loi. Il ne s'agit pas simplement d'un règlement ou une ordonnance. J'aimerais bien entendre clairement M. le Conseiller d'Etat nous dire ce qui a changé avec l'inscription de ce concept dans la loi. Personnellement, j'ai l'impression que l'on n'a pas changé grand-chose. J'aimerais bien connaître l'avant et l'après inscription dans la loi.

J'ai une remarque qui concerne la souplesse, car très souvent nous sommes abordés par des parents dépités par les difficultés qu'ils rencontrent au niveau administratif ou compréhensif du niveau sportif de leurs enfants. Il est clair que chacun a envie que son enfant puisse avoir ce concept SAF, mais il est vrai que certains ont besoin de plus de temps pour y parvenir et peut-être de plus de possibilités aussi. La souplesse a été mentionnée et je rejoins tout à fait ma collègue M^{me} Bourguet concernant la plateforme numérique. Le canton parle de Fribourg 4.0, je crois que cela doit être plus d'actualité que jamais. Je pense aussi à la souplesse lorsque l'on parle des examens de fin de scolarité obligatoire: les élèves doivent parfois courber leurs examens pour se rendre à des sélections et c'est vraiment dommage.

Concernant les élèves du CO, ils n'ont certes pas le sport mais c'est une discipline où ils pourraient facilement avoir un 6 et ce 6 peut leur manquer ensuite pour compenser l'allemand, le français ou les maths. J'estime que si un élève a une telle possibilité, on devrait lui mettre un 6 en sport pour compenser tout ce qu'il fait à côté.

Pour terminer, il y a des jeunes qui arrivent avec le concept SAF actuel. Le problème n'est pas la DICS ou le concept, mais ce sont les dirigeants des clubs. Dans le cadre du hockey sur glace, un jeune qui veut aujourd'hui percer n'a qu'une solution: quitter le canton après le CO et trouver un autre club. C'est bien dommage mais il y a aussi ces réalités-là.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Dans les années 70 j'avais les cheveux longs, j'étais à Saint-Michel et je n'avais qu'un rêve: être médaillé olympique. D'autres rêvaient d'être guitaristes dans un grand groupe de rock. Chacun son combat pour aller de l'avant... C'était à l'époque hautement difficile d'atteindre une médaille olympique. Pour les Suisses, c'était quasiment l'impossible.

Votre rapport est extrêmement complet, détaillé. Il est agréable d'avoir cette comparaison avec d'autres cantons suisses. Il est clair qu'en lisant les résultats on se trouve bon. J'ai envie de dire que le Suisse n'a jamais été dans l'optique d'être bon dans cette filière art et sport. Le Suisse, par tradition, est travailleur. Il doit d'abord réussir ses apprentissages, ses examens, ses études avant d'être un bon sportif. Etre bon au niveau suisse c'est presque évident. Il aurait fallu un Fribourg bon par rapport aux pays scandinaves, un Fribourg bon par rapport à d'autres pays qui vont vraiment de l'avant. Il faut toujours se mesurer à plus fort que soi et pas dans notre mentalité typiquement suisse.

Récemment, nous avons voté des dégrèvements fiscaux pour les entreprises. On va laisser des millions. On va certainement prochainement débattre de l'assainissement de la Caisse de pension. Il y aura là aussi beaucoup d'argent en jeu. On va durant cette session voter des montants importants pour l'assainissement des arrêts de bus pour les handicapés et je me demande s'il n'y a pas moyen de faire un peu plus pour les jeunes, pour les talents dans le sport et dans les arts. Je serai personnellement toujours là pour soutenir cette partie-là car il me semble évident que pour tous ces jeunes il doit aussi y avoir la possibilité de réussir dans leurs activités. Cela peut être seulement des changements qui ne coûtent rien, des organisations au niveau des CO, des classes de CO ou alors des changements qui coûtent quelque chose au niveau romand par exemple.

Mon rêve d'adulte est un rêve où le canton de Fribourg est plus généreux, s'engage encore plus pour ses talents sportifs, artistiques, et qui s'engage justement pour cette nouvelle société qui va de l'avant et qui est saine.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je suis président du club culture du Grand Conseil et membre de la commission du Conservatoire. J'interviendrai donc pour la discipline culturelle un peu moins représentée que la discipline sportive dans ce Parlement.

J'aimerais mentionner trois éléments principaux. Pour commencer, merci pour le rapport qui fait avant tout une comparaison intercantonale. Or, on remarque que l'on est assez faible dans la diversité de nos disciplines soutenues dans ce rapport. C'est surtout musique et danse. Certes la musique est un petit peu notre "core business" cantonal. Cela dit on pourrait être plus proactif dans les disciplines du théâtre, du cirque ou des arts visuels.

La deuxième remarque concerne les critères de sélection de ces talents. On soutient aujourd'hui uniquement les élèves qui sont en classe préprofessionnelle au Conservatoire, les autres ne bénéficient que de petits allègements. Or, on pourrait mettre en place un système de détection avant cela, car une fois que l'on est en classe préprofessionnelle on a déjà fait le choix. L'idée serait d'arriver un petit peu avant.

Finalement, la troisième idée serait de tester une de ces classes de talents musicaux et sportifs en faisant une classe CO ou une classe collège, que ce soit à Bulle, à Fribourg ou à Romont, sinon nos talents doivent de toute façon s'exporter hors canton. Ce serait intéressant de faire un test. Je pense que s'il y a de forts allègements, par exemple limiter les cours à vingt heures, les élèves qui sont dans ces classes peuvent aussi s'entraider et cela ferait une dynamique entre les différentes disciplines qui pourraient être aussi intéressante.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues et qui soutiennent et s'intéressent évidemment au SAF.

J'aimerais rappeler que ce rapport ne fait évidemment pas le tour de tout ce qui peut être dit en la matière. On répond à toute une série de questions précises, six questions en principe, et on a eu le souci de pouvoir savoir ce qui se passe avec ces demandes dans les autres cantons. C'était l'objectif du rapport. Il a ses propres limites. Je n'ai pas la prétention de pouvoir répondre à tout avec un rapport. Nous avons été le plus loin possible dans les comparaisons avec les autres cantons pour essayer de ressortir une vue d'ensemble qui nous permet de nous situer ou de pouvoir simplement dire si nous faisons complètement fausse route ou si notre système tient la route même s'il n'est peut-être pas parfait et présente aussi des avantages que l'on peut trouver ailleurs.

Les choses ont été conçues ainsi. Le projet SAF a une dizaine d'années et le canton de Fribourg a mis la priorité sur l'école en partant de l'idée que c'était là qu'il fallait pouvoir permettre à chacun et chacune de suivre le cursus qu'il voulait et ensuite d'adapter le système pour les sportifs ou les artistes de talent. Il y a cette priorité qui est ressortie d'entrée de cause de ce système et il est lié intimement aussi à la position du canton, à sa réalité.

Le problème est que le rapport montre bien qu'il n'y a pas un système unique parfait. Notre système doit certainement être amélioré, j'en suis conscient. Mais un autre système qui irait vers des écoles de sport comme ailleurs n'est pas non plus parfait. Si vous regardez l'ensemble des cantons, c'est souvent un mix que vous avez ou un mélange qui répond finalement du génie de chaque canton. La formation, notamment l'école obligatoire mais aussi secondaire II, il est de droit purement cantonal. Donc chaque canton a construit son école comme il l'entend et chaque canton a développé un projet de SAF ancré sur sa situation cantonale, ce qui rend également difficile la comparaison. Si vous voulez comparer un canton qui donne beaucoup de dispenses avec un canton qui a une école ou des classes spécifiques où l'on n'a pas besoin de donner des dispenses, il sera évidemment très dur de comparer les moyens ou les solutions qui ne sont pas les mêmes. Tout cela devrait être pour moi un élément qu'il faut avoir en tête lorsque l'on analyse ceci.

Fondamentalement, en soutenant une école comme priorité, on part du principe qu'il y a toutes les voies ouvertes pour le jeune, que ce soit au CO où l'on a trois filières - pré-gymnasiale, générale et exigences de base - ou au secondaire II, que ce soit ECG, école de commerce, apprentissage, où l'on a des options et de nombreuses possibilités. Si vous tenez compte de tout cela, avec en même temps la possibilité de tous sports imaginables, cela disperse les jeunes dans tous ces domaines et on se retrouve chaque fois avec peu de personnes qui ont le même profil en terme de formation ou de souhait de formation et de sport. Commencer à rassembler sous forme d'école spécifique ou de classes spécifiques, cela veut dire réduire le choix que le jeune a à disposition durant ses apprentissages et on n'a pas voulu faire cette restriction dès le départ. Je dirais donc qu'on a un peu maintenant aussi le système qui répond de cela.

Pour reprendre quelques-uns des points qui ont été évoqués - il y en a eu beaucoup, je suis bien conscient que dans un rapport comme cela on ne va pas forcément faire un appel à la nation pour se lever d'un seul geste pour le sport, cela reste encore un rapport qui analyse une situation - je ne peux que vous dire que ma conviction est de ne pas baisser les bras et de reprendre tous les éléments d'amélioration que nous mentionnons dans le rapport lui-même: il y a quatre grands groupes et tous ces

groupes doivent être repris et analysés en détail. J'aimerais préciser aussi qu'il y a une culture du SAF qui est encore récente. Dans la directive qui est sortie il y a très peu de temps, en réponse à l'intervention de M. le Député Bonny, on a assuré l'égalité de traitement de toutes les mesures. Cela doit encore passer dans les écoles, passer auprès des enseignants, passer auprès des recteurs, des directeurs d'écoles pour qu'on se saisisse de la chance que l'on a et que l'on mette les choses en application, des éléments déjà possibles mais mal mis en application, une en particulier, qui est le prolongement des études: ce n'est visiblement voulu par personne, en tout cas du côté des parents, mais c'est un moyen qui est totalement à disposition actuellement déjà mais très peu pratiqué. Il y a certainement un effort à faire ici pour convaincre les uns et les autres de mieux et de plus l'utiliser.

La question d'une commission indépendante me pose le problème: une commission indépendante ne pourrait donner que des reconnaissances cantonales en soi, puisqu'elle est cantonale, alors que pour nous c'est évidemment la reconnaissance nationale qui est aussi visée. J'aimerais dire clairement que le Service du sport ne fait que consulter les fédérations suisses et Swiss Olympic pour savoir si le jeune en question répond aux critères. Sur les cinq cents demandes par année, l'essentiel est de simplement faire valider les choses au niveau suisse quant au talent du jeune. Ce n'est pas le Service du sport qui dit si un jeune est talentueux ou non, mais c'est bien le système au niveau suisse. Une commission en l'état ne changerait rien à cela. Je garde bien sûr l'idée qui peut être aussi développée.

On parle des classes spécifiques. J'ai mentionné les difficultés que cela peut poser chez nous en terme de masse critique. Plusieurs l'ont relevé. On observe dans les cantons qui ont adopté cette solution qu'il y a des restrictions en terme de choix professionnels. Sur le fond, on ne l'a pas voulu, donc on est un peu héritier de cette volonté-là qui nous paraît être quand même fondée. Les écoles de sport qui existent comme dans le canton de Vaud ont des accès très limités et elles prennent un parti en terme de sport. Dans le canton de Vaud, les cours sont plutôt le matin avec un horaire qui n'est pas moindre qu'ailleurs. Mais il y a des sports pour lesquels on n'aimerait pas spécialement s'entraîner l'après-midi - pensez au ski -, mais plutôt le matin. C'est forcément un peu limitatif aussi lorsque l'on essaie de rassembler. Qu'on fasse classes spécifiques ou écoles de sport, on restreint forcément aussi en terme de sport l'intérêt que cela peut avoir. C'était un élément que je voulais mentionner.

Vous avez relevé l'ambition et je crois que vous avez raison. Il est un élément que nous avons souligné qui est un peu le e-learning dans le domaine du SAF avec des solutions de digitalisations. On pourrait presque parler de classes spécifiques virtuelles de sport, le domaine où notre ambition devrait plus se marquer et c'est là que je vais essayer de pousser le plus possible, parce qu'on a aussi ces outils. Ils ont peu été utilisés mais on peut ici véritablement s'améliorer.

Il a été relevé que l'Association fribourgeoise du sport était d'accord avec le mercredi après-midi, mais c'est bien ce que nous avons mis dans le message. Il y a une grande quantité de communes qui sont opposées et des organes qui sont d'accord, mais on a précisé qu'il y avait l'Association fribourgeoise du sport dans les organes consultés qui était d'accord avec cela.

M. Romain Collaud, vous avez repris toute une série d'affirmations. Vous avez été très rapide, je n'ai pas retenu tous les critères que vous avez mentionnés, mais j'aimerais quand même dire que pour la charge administrative que cela pose, je ne vois pas encore comment elle est insurmontable et très difficile. Cela va très vite. Ce sont les critères qu'il faut remplir qui peuvent plutôt poser problème. On a de la peine concernant le prolongement, effectivement, mais c'est plutôt à cause de la compréhension de cette possibilité que de la démarche administrative en tant que telle qui pose problème.

Concernant le changement d'école, il n'y a qu'une seule instance qui est l'inspecteur. C'est dans la loi scolaire. Je ne vois pas quelles sont les autres instances en la matière. C'est simplement l'inspecteur qui a la responsabilité de pouvoir changer l'école.

Quant au label Swiss Olympic de partner school, il faut évidemment partir sur l'idée de fréquenter une école pour après obtenir le label. Comme ce n'est pas le choix qui a été fait, évidemment que la pertinence de ce label n'est pas donnée. Cela n'enlève rien aux exigences en soi.

Un élément qui revient plus souvent, c'est de diminuer le nombre d'heures par semaine. Evidemment que la priorité à l'école a pour conséquence qu'on ne fait pas de diplômes au rabais. Fribourg, c'est plus de trente heures par semaine selon le niveau, notamment au collège. Et si vous voulez faire du vingt heures par semaine de cours contre les trente-quatre, vous pouvez imaginer que si vous voulez arriver avec le même diplôme, vous pouvez rallonger les années d'études. Fribourg ne va pas donner une maturité en disant que l'on fait l'impasse sur le français ou sur l'histoire et la géographie. Si vous voulez compenser l'effort pour le sport en diminuant des branches, il faut à un moment donné cesser de contrôler et d'obliger à faire ces branches. Si vous ne voulez pas comme c'est chez nous, il faut alors allonger les durées d'études. On a une situation qui est assez claire et Fribourg ne veut ou ne va pas dans le sens d'un diplôme qui serait donné sans les conditions.

M. le Député Schläfli, vous avez relevé que les infrastructures manquent, que cela va long. Vous avez raison. Si je pouvais aller plus vite je le ferais aussi. Elles ne relèvent pas toujours du canton. La seule infrastructure cantonale est le Lac-Noir, toutes les autres appartiennent aux communes. Cela va aussi très long. On ne pourra pas tout avoir dans le canton de Fribourg. C'est aussi une répartition équitable en Suisse. Il y a d'autres écoles, comme Engelberg qui fait le saut à ski et Brigue qui fait le ski alpin. C'est impossible de tout avoir à Fribourg. On va forcément hors canton, même si vous avez raison qu'il faut

poursuivre avec cet effort. Vous avez relevé l'exemple de Mathilde Gremaud, personne qui incarne notre SAF puisqu'elle a commencé au Collège du Sud et qu'elle est ensuite partie au Collège d'Engelberg, où on l'a soutenue avec la prise en charge par le canton de tout ce qui est écolage. Cela lui a permis de faire briller son talent en Suisse et bien sûr sur toute la planète.

M. Savoy, vous avez relevé avec pertinence le domaine artistique. J'aimerais juste vous rappeler l'article 10 de la directive sur le SAF qui prévoit des dispenses partielles et totales aussi dans le domaine artistique et dans le domaine de la musique. Si ces dispenses sont prévues et qu'on les refuse, cela rejoint ce que je vous ai dit: il y a une culture qu'il s'agit encore d'implanter et il s'agit encore de faire passer le message car il n'a visiblement pas été compris. Dans des cas comme cela, il évident pour moi que le jeune artiste doit pouvoir bénéficier d'une dispense et ne pas faire à double une formation. Notre système le permet en la matière. Vous avez aussi relevé que l'on devrait permettre plus facilement des dérogations aux jeunes artistes musiciens avant d'aller en préprofessionnel. C'est un domaine que l'on a relevé comme une faiblesse et sur lequel il s'agira de travailler maintenant. Même chose pour les autres domaines. On propose de progresser du côté des arts visuels, c'est aussi un enjeu que l'on souhaite développer. Cela rejoint toute cette série de modifications. Vous pouvez constater qu'elles ne sont pas minimes, qu'il s'agit d'éléments importants.

M^{me} Roth Pasquier, vous avez relevé tout un ensemble d'éléments qui se retrouvent. J'aimerais encore dire qu'il n'y a pas que l'école, les parents et les élèves. Il y a également les clubs de sport et les fédérations. Il y a des différences parfois notables entre les clubs, entre cantons, quand on voit le nombre d'exigences qu'ils imposent aux jeunes en terme d'entraînement. On a parfois un peu de peine à comprendre. Il y a peut-être aussi au niveau des clubs, qui sont aussi un partenaire important, une carte à jouer. Le canton doit faire de l'autocritique, mais je crois que si tout le monde en fait un peu cela sera très bien. Vous avez parlé d'un groupe de travail SAF. Je n'ai pas été associé directement à ce groupe de travail. Vous avez comparé avec la Finlande. On prend très souvent les pays lointains pour donner les bonnes comparaisons. Je prends note. On a essayé de comparer avec les autres cantons déjà. Et en voyant la diversité qu'il y a, cela rend un peu difficile d'étendre la chose encore au niveau européen, les systèmes étant chaque fois encore plus différents en eux-mêmes.

M. le Député Hunziker, vous m'encouragez à arriver à ce que toute une série d'EPT important pour le Service du sport soit créée... cela va faire plaisir au chef de service, cela va peut-être faire moins plaisir à mes collègues du Conseil d'Etat car il faudra les financer après. Mais je prends note et j'essayerai d'améliorer la chose sous cet angle-là. En tout cas, je ne bloquerai pas de mon côté.

Vous avez aussi mentionné le regret d'avoir chaque fois un système qui doit s'adapter à des filières d'études au lieu de mettre la priorité plutôt au sport. C'est à chaque fois la filière d'études qui impose sa manière. C'est le système que l'on a mis en place de cette façon. Cela nous permet d'avoir de beaux succès en comparant les systèmes scolaires entre les cantons, mais on n'est pas forcément aux premières loges ensuite lorsqu'il faut comparer. Je précise que notre système, avec la comparaison intercantonale que l'on vous a montrée, soutient quand même la comparaison et montre de bonnes qualités, à mon sens suffisamment de qualités pour que ce soit préférable d'améliorer les faiblesses actuelles plutôt que de changer tout le système en croyant que l'on va trouver la panacée ainsi. Changer le système c'est créer l'inverse, à savoir peut-être sur certains points des avantages mais après d'autres inconvénients.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, M^{me} la Députée Berset, quand vous dites que tous les jeunes sportifs ne sont pas satisfaits des mesures en place. Il est plus juste de dire que des avantages ou des inconvénients ont été relevés. J'ai encore en tête M^{me} Julie Pantillon qui était positive sur le système SAF, qui nous a remerciés pour tout le soutien. Je sais que cette personne est finalement revenue dans le canton aussi parce que cela permet une certaine souplesse. Il n'y a pas de solution idéale, mais notre système n'est pas non plus à ce point mauvais qu'il ne puisse pas être développé.

Vous avez demandé quelles étaient les références pour le Service du sport. Ce sont précisément Swiss Olympic et les fédérations nationales et c'est vers eux que l'on se tourne essentiellement. Ce sont les critères les plus importants. Quand on écrit "augmenter les bénéficiaires", ce n'est pas sans risque. Evidemment, le canton de Fribourg est très ouvert. Vous avez vu que les adaptations sont prévues très largement pour toute une série de jeunes talentueux mais qui n'ont pas la carte nationale. En augmentant les bénéficiaires, on va par définition diminuer un peu nos capacités d'aide et cela va encore plus disperser. Il y a un équilibre à trouver et il me semble que l'effort fribourgeois actuellement va déjà très loin dans ce sens.

Sur les infrastructures, on envoie pour la gym ou la danse artistique à l'école de Bienne, on ne peut pas avoir tout partout. Il me semble que c'est aussi un peu réaliste de procéder ainsi. Je n'épiloguerai pas sur le stade Saint-Léonard. La propriété est à la ville et au canton. Nous avons les montants qu'il faut, les travaux commencent.

M. le Député Bonny, je vous ai répondu pour ce qui était de l'élément de l'égalité de traitement, à savoir que tous et toutes peuvent faire valoir les mêmes mesures qui ont été prévues, ce qui n'était pas le cas avant. L'avoir ancré dans la loi a permis cette égalité de traitement des mesures, sachant qu'il faut aussi évidemment les faire passer après.

Je précise de nouveau pour le député Dietrich qu'il est bien de vouloir faire vingt heures par semaine, mais imaginez l'allongement des études que cela demande si l'on veut obtenir les mêmes niveaux et les mêmes diplômes, sachant que les autres en sont à trente-quatre heures. A un certain moment, on peut diminuer une partie, mais on sera coincé par la propre exigence que nous-mêmes avons mise dans nos collèges et dans les niveaux que nous souhaitons obtenir.

Je crois avoir donné les éléments cadres que je souhaitais répéter, en vous remerciant pour votre intérêt et en étant convaincu que c'est avec vous que l'amélioration doit se poursuivre sur les grands chapitres que nous avons indiqués et qui sont de vastes chantiers.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2018-GC-103

Financement des activités parascolaires

Auteur-s:	Chardonens Jean-Daniel (<i>UDC/SVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	19.06.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2645</i>)
Développement:	19.06.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2645</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	15.01.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 355</i>)
Remarque:	Le message 2018-DICS-39 du 15 janvier 2019 fait office de réponse à cette motion.

Retrait

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: j'ai deux entreprises de transport de personnes, à Fétigny et à Bulle.

Ma motion avait pour but de trouver rapidement une solution de remplacement pour le financement des activités extrascolaires, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral (ATF) du 7 décembre 2017. Pour rappel, la première réaction de l'Etat avait été d'informer les communes qu'elles devaient se substituer aux parents et assumer seules les montants qu'elles ne pourraient plus facturer. Par la suite, l'Etat a décidé de prendre en charge une contribution de 75 frs par élève, alors que l'Association des communes en réclamait le double. C'est pour ces raisons que j'ai déposé cette motion, avec ce montant de 150 frs, qui pouvait être évalué selon les besoins et les possibilités. Je dois préciser que, contrairement à ce qui est dit dans le message, par ailleurs groupé, je n'excluais en aucun cas la prise en compte financière du matériel scolaire. Ma motion avait donc deux objectifs: le principal était de pérenniser l'aide de l'Etat, ce qui devrait être le cas dans la nouvelle loi; le deuxième était d'inciter les communes à mettre la main au porte-monnaie, pour que les élèves aient tous les mêmes chances de pouvoir profiter d'activités extrascolaires et, ainsi, par exemple, avoir la possibilité de faire du ski.

Le premier but est donc atteint avec l'investissement de l'Etat pour la prise en charge du matériel scolaire. Malheureusement, le deuxième objectif n'est pas atteint, puisque les communes vont économiser sur l'achat du matériel scolaire, sans avoir l'obligation de délier les cordons de la bourse pour les activités extrascolaires.

Dans le message accompagnant le projet de loi, j'ai relevé les passages suivants: "Soulagées du financement des fournitures scolaires à raison de 6,5 millions environ, elles (les communes) pourraient ainsi disposer de ressources pour combler la perte financière liée à l'ATF d'environ 3,8 millions et ainsi maintenir les activités scolaires proposées jusque-là, réalisant dans le même temps une diminution de dépenses."

Mais aussi: "Il appartient aux établissements scolaires, dans le cadre des plans d'études, de définir ce qu'ils entendent organiser, visiter ou découvrir avec leurs élèves. Par ailleurs, si le financement de la commune était refusé pour une activité en particulier, rien n'empêcherait l'établissement de trouver par lui-même un financement (ventes, sponsoring, etc)."

Il y a donc un double danger de disparité entre les élèves: soit la commune peut refuser un budget ou soit l'établissement scolaire ne souhaite pas s'investir physiquement dans la mise sur pied d'activités, qui sont parfois, il est vrai, lourdes à organiser. Loin de moi l'idée de penser que cette porte ouverte pourrait être une règle. L'immense majorité des communes et des établissements scolaires s'investissent financièrement et physiquement pour le bien des élèves fribourgeois. Cependant, la porte est ouverte et je ne peux que vous donner l'exemple de ma commune. Il a fallu que le ski-club local finance et organise un camp de ski pour que les jeunes puissent dorénavant en bénéficier, seulement tous les deux ans, il est vrai. Personnellement, je n'ai jamais eu cette chance, si ce n'est d'avoir été moniteur de ski lors de ce premier camp.

En conclusion, cette problématique ayant avancé dans la bonne direction, mais aussi dans la logique du désenchevêtrement des tâches, je retire ma motion, avec les réserves que j'ai émises.

> Cette motion étant retirée, cet objet est liquidé.

Motion 2018-GC-77

Loi scolaire: bilinguisme et changement de cercle scolaire pour raison de langue

Auteur-s:	Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>) Gasser Benjamin (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	22.05.2018 (<i>BGC mai 2018, p. 1253</i>)
Développement:	22.05.2018 (<i>BGC mai 2018, p. 1253</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	15.01.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 361</i>)
Remarque:	Le message 2018-DICS-39 du 15 janvier 2019 fait office de réponse à cette motion.

Prise en considération

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse donnée à la motion déposée avec Benjamin Gasser le 24 mai 2018.

Comme nous l'avons écrit dans notre motion, je crois qu'il est important de répéter les objectifs ambitieux du canton en matière de bilinguisme. Notre Constitution cantonale prévoit, à son article 6, d'encourager le bilinguisme. Cet objectif a été rappelé dans la loi scolaire, qui a été révisée il n'y a pas longtemps par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a également fixé, dans son objectif du programme gouvernemental 2017-2021, de promouvoir l'excellence de la formation et du bilinguisme. Voilà pour les belles paroles. Notre Grand Conseil a également accepté la motion de nos collègues Mauron et Wüthrich, en novembre dernier, relative à l'apprentissage de la langue partenaire par immersion. Encore des bonnes volontés.

Cette motion propose de passer de la paroles aux actes. Concrètement, elle concerne la problématique du changement de cercle scolaire pour des raisons de langue. Pour expliquer cette motion, je me dois de faire un petit historique de la situation.

A l'époque, beaucoup de communes de la Sarine étaient partiellement bilingues - comme par exemple d'où je viens en Haute-Sarine - et celles-ci avaient sur leur territoire des familles historiquement de langue allemande. Les communes avaient donc mis en place un cercle scolaire intercommunal pour accueillir ces enfants de langue allemande, mais qui habitaient sur la partie dite francophone du canton. Au début des années 2000 et sous l'impulsion d'Isabelle Chassot, ces cercles scolaires ont été supprimés et tous ces élèves ont été regroupés auprès de l'Ecole libre publique fribourgeoise, en ville de Fribourg. Je précise qu'il s'agit d'une école publique et non pas d'une école privée. Cette école accueille aujourd'hui environ 200 élèves et la grande partie de ceux-ci proviennent de communes dites conventionnées, soit des communes qui ont décidé par elles-mêmes de soutenir cette école et de limiter la refacturation aux parents. Cependant et malheureusement, toutes les communes n'ont pas accepté de jouer le jeu et, aujourd'hui, environ une quinzaine d'élèves proviennent de communes dites non conventionnées. Tous ces élèves ont pu être scolarisés auprès de cette école, par décision de l'inspection scolaire, après contrôle qu'ils provenaient effectivement d'une famille de langue allemande, soit au moins un des deux parents de langue allemande. Aujourd'hui, le système mis en place - et le Conseil d'Etat l'a bien précisé dans sa réponse - fait que l'entier des coûts est refacturé aux parents provenant des communes dites non conventionnées et dont les enfants sont donc scolarisés dans cette école. Concrètement, je prends l'exemple de parents de Belfaux, qui m'ont fait parvenir leur facture après que j'aie déposé cette motion. Ils ont trois enfants scolarisés, pour des raisons de langue, dans cette école à Fribourg, et ont reçu une facture à la maison de 22 600 frs, pour les frais d'écologie de leurs enfants. Je précise que ces parents paient leurs impôts dans leur commune et paient donc en quelque sorte deux fois. Comme ils n'utilisent pas l'école, mais une autre école pour des raisons de langue, ils doivent payer une deuxième fois. Cela est, selon moi, inacceptable et n'est pas digne des objectifs ambitieux en matière de bilinguisme. Cette problématique concerne seulement quelques élèves qui habitent à proximité de la frontière des langues, essentiellement en Sarine, mais peut-être aussi dans d'autres districts, et non pas beaucoup plus loin, comme le cas tranché par le Tribunal cantonal et cité dans la réponse du Conseil d'Etat.

En résumé, je suis d'avis que la refacturation de tels montants aux parents est encore contraire au récent arrêt du Tribunal fédéral, qui rappelle la gratuité complète de l'enseignement obligatoire. Cette problématique a été traitée par la commission parlementaire en charge de la loi scolaire. La proposition du Conseil d'Etat était d'obtenir une délégation de compétences,

pour régler par voie d'ordonnance le montant à facturer avec, semble-t-il, l'intention de refacturer 1000 frs. Comme j'ai compris, la commission parlementaire est d'avis qu'il faut supprimer cette délégation législative, pour laisser le libre-choix aux communes de facturer, sous-entendu de pouvoir facturer plus. Donc on nous dit: "Les parents vous bénéficiez de quelque chose de plus, vous donnez la possibilité à vos enfants d'aller dans une autre école pour des raison de langue, vous pouvez payer". Mais, le Tribunal fédéral a dit que l'enseignement scolaire obligatoire était gratuit. Donc, on oppose le principe de gratuité au principe de territorialité. On dit, grosso modo, que vous pouvez bénéficier de ça, mais sous deux conditions: pour autant que vous êtes riche, car si vous êtes pauvre, vous ne pourrez pas payer ça et vous ne pourrez pas bénéficier de cette possibilité. Il faut donc être riche. Et ensuite, il faut se taire car, si on revendique la gratuité donnée par le Tribunal fédéral, que va-t-on répondre? Que selon le principe de territorialité, vous avez décidé d'aller habiter Le Mouret, Granges-Paccot ou Lentigny par exemple, eh bien vous irez dans cette école de langue française. J'aimerais juste rappeler que le Tribunal fédéral a aussi tranché cette question, pour un cas à Granges-Paccot, en 2001; il est arrivé à la conclusion que le refus d'autorisation à un enfant de fréquenter les classes allemandes constitue une atteinte disproportionnée... [temps de parole écoulé]

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). J'interviens au nom du groupe démocrate-chrétien. Mon lien d'intérêt: je défends le bilinguisme des citoyens et non pas le bilinguisme du canton.

Avec la motion qu'on a sous les yeux, on soutient le monolinguisme des personnes, ce qui veut dire que lorsque j'habite une commune francophone de la Sarine et que je parle l'allemand, je veux avoir le droit d'aller à l'école allemande, soit à l'Ecole libre publique dont on parle ici. Au nom du groupe démocrate-chrétien, je trouve qu'il faut faire une différenciation. Si c'est pour promouvoir le vrai bilinguisme, dans l'autre sens, cela consiste à dire que si je suis alémanique et que j'habite une commune francophone, je promeus d'aller dans cette commune francophone, dans la commune où j'habite. Donc, là, il n'y a vraiment aucun souci. Ce qui ne va pas, pour notre groupe, c'est qu'en fait, ici, sous le titre caché "favoriser le bilinguisme", on a affaire à une motion qui favorise le monolinguisme. C'est entre autres une des raisons pour laquelle notre groupe refusera cette motion.

J'ai une question concernant le paiement maximum par les parents, pour un changement de cercle scolaire et ce que les communes facturent à d'autres si un élève va dans une autre école? De le mettre à 1000 frs dans la loi, cela nous semble démesuré et on a l'impression que ça suffirait de le fixer dans une ordonnance qui est en accord avec les préfets et l'Association des communes. Cela suffirait largement.

Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich spreche in meinem Namen und nicht im Namen der Fraktion.

Das neue Schulgesetz regelt die Möglichkeit, dass eine Schülerin oder ein Schüler gemäss Artikel 14 die Schule wechselt, wenn dies das Interesse der Schülerin oder des Schülers oder der Schule erfordert oder wenn die Schülerin oder der Schüler aufgrund des Verfassungsrechts der Sprachenfreiheit die Schule in einer anderen Sprache als derjenigen der Wohngemeinde besuchen möchte. Die Entscheidungskompetenz liegt beim Schulinspektorat des Schulkreises, aus dem der Schüler oder die Schülerin kommt.

Die FOS, Freie Öffentliche Schule, Gesetz vom 8. Mai 2013, ist eine Regionalschule bestehend aus den Gemeinden Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Pierrafortscha und Villars-sur-Glâne. Diese Gemeinden haben mit der FOS eine Konvention, dass die deutschsprachigen Schüler ihrer Gemeinde diese Regionalschule besuchen dürfen. Das Budget wird jährlich durch die Schulkommission der Schule erstellt. Dabei wird der Betrag pro Schüler/Schülerin festgelegt und die Gemeinden bezahlen. Den Eltern kann 1000 Franken, je nach Schulreglement, weiterverrechnet werden. Gemäss Verordnung darf der Betrag pro Schülerin maximal 4500 Franken betragen.

In der Schulkommission sind alle Konventionsgemeinden mit dem Gemeinderat vertreten, der die Schule unter sich hat. Das Budget wird von der Schulleitung vorbereitet und der Schulkommission unterbreitet und dann genehmigt und in das Gemeindebudget aufgenommen. Gegenwärtig liegt das Schulgeld pro Schüler unter 3700 Franken. Die Gemeinde Düringen, als Beispiel, hat mit der Stadt Freiburg auch eine Vereinbarung und bezahlt pro Schüler 3000 Franken. Es gibt einen Unterschied, aber er ist nicht sehr gross. Die Infrastruktur der Schule gehört einer Stiftung, und die Schule bezahlt eine Miete, die ins Budget integriert wird.

Die Kostenbeteiligung für Schülerinnen und Schüler, die nicht aus Konventionsgemeinden der FOS kommen, sieht anders aus. Die Eltern müssen das ganze Schulgeld bezahlen oder ihre Kinder in eine andere deutschsprachige Schule der Stadt schicken. Wir bewegen uns hier in einer Zweiklassengesellschaft. Die FOS ist ein attraktives Angebot und bei vielen Eltern gefragt. Die Motion verlangt eine Gleichbehandlung aller Schülerinnen und Schüler, die die Voraussetzungen des Artikels 14 erfüllen. Wir brauchen die Regionale Schule, die FOS. Sie nimmt Schülerinnen aus der Agglomeration auf und berücksichtigt den Grundsatz der sprachlichen Territorialität.

Aus diesem Grunde unterstütze ich diese Motion und hoffe, dass die Verordnung dementsprechend angepasst wird.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Cette motion met en lumière deux relations qui s'imbriquent: d'une part, combien une commune de domicile peut refacturer aux parents et, d'autre part, combien une commune qui accueille l'enfant peut refacturer à la commune de domicile? Actuellement, la loi scolaire, à son article 16 alinéa 2, précise que les communes peuvent fixer dans leur règlement la participation des parents. Donc, les communes sont libres de fixer ce montant. Le Conseil d'Etat n'a pas la compétence pour le restreindre par voie d'ordonnance, sans base légale. C'est ce qu'a rappelé le préfet lors d'un recours. Cette motion veut donc limiter le droit des communes, car les communes ne pourraient pas aller au-delà de 1000 frs. Dans le nouvel article 16 alinéa 2, le Conseil d'Etat fait cette même proposition. Or, de l'avis d'une majorité du groupe libéral-radical, cela constitue une violation de l'autonomie communale, contrairement à ce que laisse entendre le Conseil d'Etat. Cet article 16 alinéa 2 n'est pas un cas qui aurait dû être traité de la même façon que tous les autres changements de cercles, dont la participation est fixée par une ordonnance du Conseil d'Etat. Si le législateur l'a réglé différemment, c'est bien que la situation est différente. Ici, il ne s'agit pas d'un changement pour des raisons pédagogiques, mais pour des raisons de langue. Le message du 18 décembre 2012, qui accompagnait le projet de loi scolaire, est très clair.

Je me permets d'en lire un passage, article 16 alinéa 2, page 18: "Si le changement de cercle est prononcé pour des raisons de langue, la gratuité de l'écolage pour les parents n'est pas assurée, contrairement au changement de cercle scolaire prononcé dans l'intérêt de l'élève ou de l'école. En effet, une personne qui s'établit dans une région où la langue officielle n'est pas la sienne, doit, selon le principe de la territorialité, accepter la langue officielle dans ses relations publiques. Elle n'a donc pas droit à cet endroit à un enseignement de base gratuit pour ses enfants, dans une langue autre que la langue officielle. Dans un tel cas, les communes du cercle scolaire du domicile ou de la résidence habituelle de l'enfant décident, par le biais du règlement scolaire communal ou les statuts de l'Association des communes, si la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil est facturée ou non aux parents, tout en fixant le montant maximum de cette participation."

On ne peut donc pas être plus clair. Par conséquent, le groupe libéral-radical est contre cette motion. Comme l'a relevé M^{me} Aebischer, cette motion ne vise pas à soutenir le bilinguisme. Au contraire, elle vise à maintenir une famille qui a une autre langue que celle de son domicile, à rester dans cette autre langue, alors que l'enfant pourrait, par immersion totale, apprendre l'autre langue. Ce n'est donc pas une raison pour accepter cette motion. Enfin, je pense que cette motion aura un effet très dommageable, parce que l'inspectorat n'enverra plus d'élèves à l'Ecole libre publique, mais dans une classe alémanique du canton, puisque pour la commune de domicile, cela coûtera moins cher et qu'elle ne pourra pas mettre ces coûts à la charge des parents, même si ceux-ci auraient préféré l'Ecole libre publique. On peut craindre que cette modification mette en péril l'Ecole libre publique, si elle ne reçoit plus ces élèves hors cercles.

Enfin, il faut relever que dans les petites communes, le départ de un ou deux élèves peut causer la fermeture d'une classe. Est-ce que la communauté doit supporter les desiderata de parents qui ne veulent pas s'intégrer?

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser cette motion et je vous en remercie.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Cher collègue député Kolly, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, pas du tout d'accord avec le titre de votre motion, ni avec vos arguments. Le titre laisse sous-entendre que c'est une motion favorable au bilinguisme. C'est tout le contraire dans les faits. Vous citez l'exemple de cette famille belfagienne, avec trois enfants, qui paie un saladier semblerait-il. Or, c'est une chance si on est germanophone et qu'on vit à Belfaux, on va à l'école de ce village et on devient de vrais bilingues. Votre motion va exactement dans le sens contraire. Elle veut favoriser le système un peu ghetto où on est en famille comme ça et on veut rester dans cette langue-là, alors que c'est une mauvaise chose.

Je vais vous citer deux autres exemples que j'ai connus alors que j'étais président de la commission scolaire de Grolley, en 1993. Il s'agissait de deux familles de Grolley, germanophones, qui m'ont dit qu'il faudrait tout faire pour que la commune de Grolley rejoigne l'Ecole libre publique pour justement que leurs enfants puissent bien parler l'allemand. Je leur ai dit que c'était une erreur monumentale et qu'il ne fallait jamais la faire. Leurs enfants seraient mieux assimilés, au niveau social, au niveau scolaire, dans l'école du village. Ils suivraient l'école en français, parleraient en allemand à table à la maison et ça serait la meilleure des choses. Lorsque ces trois enfants ont eu 20 ans, les parents sont venus me dire merci. Merci, car ils n'avaient pas fait ce faux choix d'aller de l'avant. Or, cette motion va exactement à contresens. Ce n'est pas une motion pour le bilinguisme, mais contre l'ouverture du canton de Fribourg au multilinguisme, d'une part, et c'est une motion qui est défavorable à la justice entre les communes, d'autre part. Une commune, comme l'a bien dit M^{me} de Weck tout à l'heure, reste à avoir à charge l'ensemble des infrastructures pour tous les élèves. Justement, parfois, quelques élèves en plus peuvent permettre au moins d'ouvrir une classe. Le fait que la commune devrait à quelque part payer à deux endroits est foncièrement injuste. Alors n'écoutez pas simplement le titre réducteur du bilinguisme de cette motion, elle n'est pas du tout bilingue, comme l'a dit aussi notre collègue Aebischer. Je vous recommande vivement de la refuser.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a beaucoup débattu sur cette motion et, à l'article 16 alinéa 2 de la loi scolaire, de la proposition du Conseil d'Etat et de l'amendement de la députée Antoinette de Weck proposé en commission parlementaire.

Le bilinguisme, tout le monde en veut et surtout quand ça l'arrange. Le bilinguisme utilisé pour moins de 100 familles et surtout pour leur confort, ceci au détriment des communes et de leurs finances, ne va pas forcément dans le sens du bilinguisme, dont le sens primordial va surtout dans le sens de l'intégration et de l'approche de l'autre. Prenez les étrangers de langues autres que le français et l'allemand, qu'ils soient suisses ou non, ils n'ont pas vraiment le choix des langues. Les enfants étudient à l'école du quartier dans lequel ils habitent, point. Aussi et avant de prendre une décision finale et objective, nous aimerions que le commissaire nous explique clairement quelles sont les possibilités ou restrictions des communes en cas d'acceptation de l'amendement de Weck, qui demande le maintien de la loi actuelle, ceci entre autres par rapport au montant maximum que pourraient facturer les communes aux parents des élèves scolarisés dans les communes autres que celle qu'ils habitent. Nous nous prononcerons donc ainsi après avoir entendu les réponses du commissaire.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Ich bin geteilter Meinung, was diese Motion betrifft. Ich bin eigentlich dafür, dass bei der FOS, einer Regionalen Schule, wie es erwähnt wurde, alle gleich behandelt werden, die diese Schule besuchen.

Was aber den Rest der Motion betrifft, dass die Schule aus sprachlichen Gründen nur 1000 Franken kostet oder unentgeltlich ist, da bin ich total entgegen. Es entspricht weder der Integration noch der Förderung der Zweisprachigkeit. Ich kann Ihnen sehr viele Beispiele aus Düringen erzählen, wo wir französischsprachige Familien haben, die nach Düringen umziehen und ihre Kinder nach Freiburg in die französischsprachige Schule schicken wollen. Giffers und Tentlingen sind auch gute Beispiele dafür.

Ich denke, das dürfen wir nicht fördern. Wir müssen die Zweisprachigkeit und die Integration fördern. Deshalb werde ich, auch wenn es mir für die FOS leid tut, diese Motion ablehnen.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je ne compte pas parler brièvement, je veux juste répondre à deux choses. A mon collègue Dafflon: je suis un peu d'accord avec vous, vous avez raison avec votre logique, ce n'est pas du vrai bilinguisme mais seulement voilà, la loi scolaire permet des changements de cercle scolaire pour des raisons de langue. Alors il faut supprimer cette possibilité-là, il ne faut pas l'offrir aux parents sous décision de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et dire: "Une fois vous serez facturé zéro, une fois 1000, une fois 3000, une fois 22 000 suivant où vous habitez". Cette possibilité de changement pour des raisons de langue, j'ai dû le dire rapidement avant, c'est le prix que le Tribunal fédéral a imposé à Fribourg en 2001 dans son arrêt en disant: "Le refus de changement de cercle scolaire pour des raisons de langue d'un élève de langue allemande qui habite sur Fribourg constitue une atteinte disproportionnée à l'enseignement dans sa langue". On peut être d'accord ou pas, mais le Tribunal fédéral nous a donné un ordre là. Ensuite le canton de Fribourg l'a appliqué. M^{me} de Weck, vous nous avez rappelé en début de séance qu'on avait juré de respecter les lois à juste titre. Vous m'avez convaincu avant, vous avez cité le message de 2012 où le Conseil d'Etat disait: "Changement de cercle scolaire pour raison de langue, ok mais pas de gratuité assurée." Oui mais depuis le Tribunal fédéral a dit: "Non, l'enseignement scolaire est totalement gratuit". Le message qu'a délivré le conseiller d'Etat en 2012, je pense qu'il ne tient plus car le Tribunal fédéral nous a dit deux choses ces dernières années: 1. A Fribourg le changement pour raison de langue est obligatoire en région limitrophe. 2. L'enseignement est gratuit. Le Grand Conseil s'est fait taper deux fois sur les doigts sur le droit d'emption et sur le droit de grève; je crains qu'avec cette décision qu'on va prendre après dans la loi scolaire, on se fera taper une troisième fois sur les doigts et j'aimerais à ce sujet connaître la position du Conseil d'Etat: est-ce que le système qu'on continue de mettre en place avec cette situation est constitutionnel?

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je pense que la gratuité est fournie à l'élève puisqu'il suffit qu'il reste à son domicile et là il a la gratuité. Donc, je ne vois pas comment le Tribunal fédéral pourrait dire qu'on viole la gratuité. Je vous rappelle que l'arrêt du Tribunal fédéral visait des activités ou des frais scolaires, il ne parlait pas d'un changement de cercle, qui lui, devrait être gratuit. Donc, à situation différente législation différente, raison pour laquelle nous maintenons notre refus de cette motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais rappeler que la motion Kolly/Gasser porte en fait sur trois éléments, en tout cas deux à l'origine. Le premier, c'est 1000 francs pour tous les parents y compris pour ceux qui envoient leurs enfants à l'Ecole libre publique. La deuxième chose c'est d'utiliser les frais effectifs à la place des frais supplémentaires. Sur ces deux points le Conseil d'Etat refuse la motion Kolly. D'une manière complémentaire, le préfet a souligné dans la consultation que dans l'ordonnance qui limitait évidemment les montants de refacturation entre communes, on parlait des parents, mais que sur ce point il n'y avait pas de base légale suffisante à l'article 16, raison pour laquelle on a proposé de la mettre en terme de systématique du droit. Pour ce qui est des 1000 francs au maximum à refacturer aux parents, on s'y oppose parce qu'évidemment ça vise l'Ecole libre publique, et là je ne suis pas sûr d'avoir tout compris ce qui a été dit. L'Ecole libre publique a des conventions avec des communes, ça veut dire que ces communes prennent finalement une bonne partie des coûts des parents qui envoient leurs enfants à l'Ecole libre publique. En revanche, les communes qui n'ont pas d'accord avec l'Ecole libre publique, qui n'ont pas de convention, répercutent actuellement les coûts de 4500 francs que facture l'Ecole libre publique, elles les refacturent aux parents. Avec la motion, ça veut dire qu'on ne pourra plus le faire, donc c'est bien la commune non conventionnée qui va payer la totalité de la facture de l'Ecole libre publique parce que la

motion empêche une répercussion de plus de 1000 francs sur la famille. En d'autres termes, l'inspecteur n'enverra plus les enfants à l'Ecole libre publique, mais à l'école ordinaire et ça répond à une remarque de M. le Député Kolly: "Que faire s'il n'y a pas l'Ecole libre publique?" Eh bien tout simplement il y a les classes normales en allemand de la ville, et ça coûtera nettement moins cher, si je puis dire, à la commune de domicile puisque c'est la commune d'accueil qui aura à ce moment-là les frais, ce ne sera pas l'Ecole libre publique. Donc sous cet angle, évidemment que c'est la disparition assez rapide de l'Ecole libre publique, si vous acceptez cette motion. C'est pour cela que nous vous recommandons de ne pas le faire.

Deuxième remarque, il y a dans la loi, aux articles 13 et suivants, toute la réglementation du lieu où on fréquente l'école. Le principe c'est le lieu de domicile, c'est l'article 13. L'article 14 dit que c'est l'inspecteur qui permet les exceptions, pour le bien de l'enfant ou de l'école. Cela est décidé par lui, mais il permet aussi pour des raisons de sport-art-formation (SAF), dont on a parlé tout à l'heure, et également de langue. L'article 15 et l'article 16, c'est le coût de ce type de changement pour les différents acteurs. L'article 15 prévoit la possibilité pour le canton de mettre une limite quant aux frais qui se répercutent d'une commune à l'autre. Avant la loi scolaire, c'était je dirais un peu la jungle et le changement de cercle scolaire d'un jeune pouvait occasionner des factures entre 1000 et 10 000 francs. L'Association des communes et la Conférence des préfets nous ont dit qu'il fallait mettre là un peu d'ordre. C'est pour cela que nous sommes partis sur le système forfaitaire des frais supplémentaires, avec la base de 1000 francs lorsqu'un enfant change de cercle scolaire. S'il y a ouverture de classe, donc des bâtiments, peut-être du mobilier supplémentaire, on rajoute 2000 francs. Et si pour les CO il y a encore des engagements d'enseignants, on rajoute 4000 francs. On peut arriver au maximum de 7000 francs. C'est ce système forfaitaire qui est placé pour l'ensemble du canton et qui fonctionne très bien sous cet angle-là.

Revenir aux frais effectifs, comme le propose la motion, ce serait revenir à la situation qu'on a voulu améliorer avec la loi scolaire, situation qui était insatisfaisante du point de vue des communes et de la Conférence des préfets. Mais dans l'article 15 il y a cette possibilité pour le canton, qui a agi sur ordonnance, de fixer ces montants forfaitaires: 1000, 2000, 4000, avec l'ouverture d'une classe. Ces montants, ce sont les communes et la Conférence des préfets qui nous les ont donnés parce qu'elles ont mené l'enquête, qu'elles ont analysé combien coûtait, de manière supplémentaire, un jeune pour lequel on faisait un changement de cercle scolaire. Donc le canton est totalement ouvert à modifier ces montants, cas échéant si les communes le demandent. On peut très bien imaginer, je crois que c'est une proposition qui pourrait tout à fait être acceptée par le Conseil d'Etat, de partir sur un montant de 3000 francs, comme ça a été évoqué notamment en commission, plutôt que les 1000 francs, si les communes le souhaitent comme plus appropriés parce que ça tient compte des vrais éléments. Le canton mettra dans l'ordonnance les montants qui satisfont à la situation réelle des communes. On est prêt à les modifier pour répondre aussi à la question qui m'a été posée de M. le député Repond tout à l'heure. En revanche, à l'article 16 il n'y a plus, parce qu'elle n'existe pas, la possibilité de limiter la refacturation auprès des parents, et c'est là que le Conseil d'Etat - c'est l'article 16 al. 2 qu'on verra après - estime qu'il faut la base légale, parce que dans l'ordonnance qui limite entre les communes, il est cohérent d'avoir aussi une limite quant à la refacturation aux parents. S'il y a une facture de 4000 entre les communes et qu'on limite à 3000, la commune de domicile peut se retourner après vers les parents en renvoyant la facture de 4000. Là, il faudrait aussi quand même tenir compte de la limite qu'on s'est imposée entre commune et la maintenir à 3000 francs envers les parents. Je crois que c'est aussi un peu une question d'équilibre et de systématique de notre droit, c'est pour ça que nous sommes en faveur de cet article 16 al. 2 qui sera rediscuté après, qui est corollaire en quelque sorte à la motion Kolly, dont nous discutons maintenant, et qui permet au canton dans l'ordonnance de tenir compte de la refacturation aux parents. Dans cette ordonnance, il y a évidemment un alinéa qui concerne l'Ecole libre publique de manière spécifique, qui fixe le montant à 4500 francs maintenant en terme de refacturation aux parents, ce qui va devoir évidemment continuer. Un élément qui n'est pas dans l'ordonnance et qu'il faudra évidemment mentionner, c'est la différence entre communes conventionnées et non conventionnées. L'aspect d'ouvrir une classe, là on a eu l'occasion de discuter en commission, je crois que c'est un élément, par exemple en ville, qui ne se justifie plus; on peut abandonner ce critère. Voilà le dispositif de manière générale, sans entrer plus loin dans les détails. Je vous recommande de refuser cette motion sur les deux premiers points.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 67 voix contre 21. Il y a 5 abstentions.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 21.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total: 5.*

Loi 2018-DICS-39**Modification de la loi sur la scolarité obligatoire et de la loi sur la pédagogie spécialisée**

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	15.01.2019 (BGC mars 2019, p. 349)
Préavis de la commission:	14.02.2019 (BGC mars 2019, p. 407)

Entrée en matière

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter du projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée. En préambule, il est à souligner la diversité des modifications induites par le projet de loi: elles n'ont pour seul point commun que la loi scolaire.

Le point fort de ce projet est la prise en charge des frais scolaires, rediscuté en raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 garantissant la gratuité notamment des fournitures et des activités scolaires obligatoires liées au sport et à la culture, qui n'était pas respectée dans le canton de Fribourg puisque les communes reportaient partiellement leurs coûts sur les parents, et ceci jusqu'à fin 2017.

La prise en charge des quelque 5,9 mios par la collectivité publique a donné lieu à trois variantes, la troisième variante étant d'ores et déjà abandonnée car elle n'a recueilli aucune adhésion. Le Conseil d'Etat nous propose aujourd'hui de retenir la variante 2 qui a rallié la grande majorité des communes et organes consultés: elle consiste en la reprise par l'Etat, qui jusqu'ici n'intervenait pas dans ce financement, des coûts des fournitures scolaires à hauteur de 6,5 mios de francs, les communes étant dès lors appelées à assumer l'ensemble des activités scolaires pour un montant de 9,7 mios de francs. Cette solution, qui a aussi un effet sur l'activité de l'OCMS (Office cantonal du matériel scolaire), devrait prendre effet dès la rentrée de l'année scolaire 2020-2021.

D'ici là, soit rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de deux ans, l'Etat prendra en charge la moitié du montant jusqu'ici payé par les parents pour les fournitures et les activités sportivo-culturelles, soit un montant de 3 millions de francs. Il s'agit ici de la variante 1, appliquée que pour une période transitoire. La solution retenue dès 2020, donc la variante 2, s'inscrit dans le cadre du DETTEC (désenchevêtrement des tâches Etat-communes). Dans cette logique, afin de rétablir l'équilibre de l'effort financier fourni par l'Etat et les communes, le Conseil d'Etat nous propose d'abandonner le subventionnement des constructions scolaires dès 2022 (art. 104a).

La solution transitoire consiste en un versement par l'Etat, pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, d'une subvention aux communes visant à combler pour moitié la perte du montant jusqu'ici payée par les parents pour les fournitures et les activités. Le montant de cette subvention est estimé à 75 francs/élève. Le montant de 75 francs par élève a par ailleurs déjà été budgétisé par l'Etat.

Les autres modifications proposées par le projet concernent :

- > la création d'une classe relais pour le niveau primaire (prise en charge des frais),
- > la prise en charge, au CO, des frais de traitement du personnel enseignant lors du changement de cercle scolaire pour des raisons de langue et de suivi du programme sport-art-formation (SAF),
- > la limitation des sodas et barres chocolatées à disposition des élèves,
- > l'enseignement à domicile.

L'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la participation des parents aux frais scolaires est désormais très connu, puisqu'il a fait l'objet d'un nombre important d'interventions parlementaires et ceci tant au niveau des parlements cantonaux qu'aux Chambres fédérales. Il est à noter que le Grand Conseil fribourgeois a lui-même voté deux résolutions à ce sujet le 8 février 2018 et a interpellé le Conseil d'Etat au travers de motions et de questions.

La jurisprudence fédérale qui concerne la gratuité de l'enseignement obligatoire nous demande, elle aussi, de modifier notre législation scolaire cantonale.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments. Je vais quand même rappeler que selon la législation en vigueur encore maintenant dans le canton de Fribourg, ce sont les communes qui sont finalement chargées de tout ce qui concerne les activités scolaires et les fournitures. Donc ce n'est pas un choix de dire que les communes ont repris, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, c'est tout simplement ce qui était prévu. Evidemment lorsque la loi a passé en 2015, on savait qu'on pouvait reporter sur les parents et là on ne peut plus le faire, ce qui modifie évidemment de manière significative la donne. Vous avez les chiffres dans le message, je ne veux pas y revenir, mais concrètement le canton a pris une première mesure qui a été de dire qu'il y a ce montant de quelque 5,9 millions payés par les parents et qu'il allait prendre la moitié pour soulager tout de suite les communes et puis pour leur dire: "Dans votre budget de l'année prochaine, donc de l'année 2019, vous pouvez compter sur une prise en charge des coûts à 50% par le canton". Cela ne changeait rien à la structure juridique, simplement c'était le soutien du canton pour cela. Mais concrètement maintenant pour verser l'argent aux communes - on est dans l'année scolaire 2018-2019, on a un décalage par rapport à l'année civile pour verser l'argent - je dois avoir une base légale qui règle tout ça et savoir que je peux verser ces 3 millions, ce qu'on n'a encore pas fait. Dans les dispositions de cette loi, on propose évidemment une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2019, de manière telle qu'il n'y a pas d'année blanche et que 2018-2019 soit couverte avec ces 3 millions.

La proposition consistant en la prise en charge par le canton, sous forme de désenchevêtrement, des fournitures scolaires demande de modifier l'entier du mandat de l'Office cantonal du matériel scolaire. Il me faut un moment, en fin de cette année, pour pouvoir le faire. Je n'arrive pas, avec une réalisation de cette demande pour l'année scolaire 2019-2020. C'est pour cela qu'on vous propose de reconduire l'aide aux communes pour 2019-2020 et qu'on introduit le nouveau système pour l'année scolaire 2020-2021. Donc, quand on fera le budget 2020, qu'on viendra en novembre ici, il y aura le cumul des deux mesures: les 3 millions de soutien 2019-2020, plus les 6,5 millions en quelque sorte de reprise par le canton des fournitures scolaires. C'est ce que vous retrouvez dans les tableaux - quelque 9 millions - dans les tableaux en fin de message. Voilà un peu la mécanique, comme elle a été mise en place, pour qu'en aucun cas il n'y ait une année blanche, que ce soit en terme de fournitures ou en terme de soutien pour le canton bien entendu.

Le canton a estimé que le désenchevêtrement, qui était cette voie qu'il fallait suivre, devait rester conforme à une nature de désenchevêtrement. Le but du désenchevêtrement c'est: "Qui paie commande", mais c'est une opération neutre au final, ou blanche si vous voulez. Le canton reprend des éléments de coûts parce qu'il les commande et puis parallèlement les communes pour ce qui les concerne. Dans ce cas, il n'y a évidemment qu'une partie du désenchevêtrement, c'est celle de l'engagement du canton, à savoir la reprise des fournitures pour quelque 6,5 millions. Et le canton a souhaité qu'on mette dans le projet de loi, c'est le 104a nouveau, la part "communale" devant assurer l'équilibre, qui concerne les bâtiments scolaires - le maître d'œuvre ce sont les communes -, à savoir qu'il n'y ait plus de subventions cantonales quand il y a des constructions

scolaires, qui équivalent à un montant annuel en moyenne de 4,5 mio selon les calculs actuels. C'est la raison d'être de cet article 104a nouveau, que nous avons introduit par évidement symétrie. Je ne veux pas venir maintenant aux amendements, je propose ou j'argumenterai cas échéant lorsqu'on sera aux articles concernés. J'aimerais dire que, sur les autres éléments, il y a les classes relais qui ont déjà été mises en action, qui sont une nécessité aujourd'hui puisque l'unité mobile qui agit dans les écoles pour, je dirais, le 80% des cas concerne le niveau primaire, alors que les classes relais n'existent qu'au niveau secondaire I. Donc l'extension au primaire s'imposait, c'était une mesure urgente comme elle a été comprise chez nous. Ensuite, il y a la réalisation de motions acceptées au Grand Conseil: on revient au changement de cercle scolaire pour raison de langue et de SAF, c'est la motion de M^{me} de Weck qui a été acceptée, on l'a simplement mise en musique; et puis celle sur les barres chocolatées, si je puis dire, qui trouve ici une proposition de concrétisation. Je termine en disant que j'aurai l'occasion de redétailler la partie sur l'enseignement à domicile, qui ne doit pas être vu comme un confort de vacances, mais véritablement comme un thème pédagogique et qui méritait une modification, on l'a introduite également dans ce projet de loi. J'aurai l'occasion de revenir sur ces différents points mentionnés dans le message. Pour l'entrée en matière, j'ai terminé.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien remercie M. le Commissaire du Gouvernement ainsi que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour le travail réalisé afin de répondre aux diverses modifications exigées par l'actualité et les besoins du terrain. Les sujets évoqués par ces modifications sont pour la plupart indépendants les uns des autres. Ainsi, je vais pour l'instant m'arrêter sur le plus gros point du projet, à savoir la prise en charge des frais scolaires, rediscutée en raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 garantissant la gratuité notamment des fournitures et des activités scolaires obligatoires. Le groupe démocrate-chrétien regrette le flou artistique qui a suivi l'arrêt du Tribunal fédéral, mais il est très satisfait qu'on légifère de cette manière. Nous soutenons le principe du maintien des activités scolaires obligatoires qui garantissent l'harmonisation de l'égalité des chances. Il est important de souligner que les parents vont gagner 5,9 mios alors que l'économie locale, tels que des papeteries ou des entreprises de transport ainsi que les lieux touristiques ou de loisirs, fait déjà état de pertes financières. Le groupe démocrate-chrétien espère que les communes mettront les moyens afin d'offrir autant d'activités sportives et culturelles variées qu'avant l'ATF. Nous soutenons donc l'Association des communes qui a demandé à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport de poser un cadre minimal avec des recommandations. Nous souhaitons que la prise en charge des coûts liés à l'informatique et la notion de fournitures soient clairement définies. Pour l'instant les frais informatiques font partie des infrastructures et des équipements à la charge des communes. Le Conseil d'Etat n'a pas repris ce point pour l'instant. Cela dit, le groupe démocrate-chrétien souhaite que dès que l'utilisation de l'informatique sera exigée par le PER, elle sera considérée comme moyen d'enseignements et donc à la charge du canton. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra les articles tels que proposés par la commission en ce qui concerne l'ATF et la variante 2 préconisée par le Conseil d'Etat et qui prendra effet dès l'année scolaire 2020-2021. En ce qui concerne la motion Repond/Lehner-Gigon, le groupe démocrate-chrétien est ravi du choix du Conseil d'Etat qui répond aux besoins de santé publique en respectant l'autonomie communale. Les communes préciseront l'application de cet alinéa selon leurs spécificités dans un règlement, mais la surveillance de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport permettra que les intentions du Grand Conseil soient respectées. En bref le groupe démocrate-chrétien soutient les classes-relais en primaire et leur mode de financement et estime que le semestre minimum préconisé pour l'enseignement à domicile est une bonne notion de temps afin d'éviter le tourisme pédagogique. Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien votera l'entrée en matière et je reviendrai sur les trois articles plus sensibles lors de la première lecture.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer et conseillère générale à Estavayer aussi. Notre groupe a analysé avec attention les modifications de la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée ainsi que la version bis de la commission. Tout d'abord nous saluons le travail du Conseil d'Etat, sa volonté de transparence et l'aspect assez large des résultats de la consultation. Nous sommes heureux de constater que malgré l'arrêt du Tribunal fédéral et la période d'ajustement qui s'en est suivie, nous sommes ici devant un projet de loi pragmatique, jamais idéal de toute façon, qui essaie pourtant de contenter tous les acteurs, que ce soient les communes ou le canton tout en gardant Mesdames et Messieurs, chers collègues, en tête l'essentiel: le bien-être des enfants. Nous entrons volontiers en matière et soutiendrons avec force et parfois quelques nuances la répartition des frais scolaires suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, avec la demande au Conseil d'Etat de considérer les photocopies et l'informatique comme fournitures scolaires. Nous soutenons la promotion d'une alimentation saine par la limitation des sodas et barres chocolatées dans tous les cycles de la scolarité obligatoire, le primaire comme le secondaire I, la prise en charge des frais de scolarité par le canton dans le cas d'un changement de cercle scolaire et enfin les exigences pour une scolarisation à domicile. Nous rejeterons à une très grande majorité la proposition de modification de l'horaire au cycle d'orientation qui viendra tout à l'heure ainsi que l'article 104a nouveau al. 3, visant à reporter l'ensemble des frais de construction scolaire sur les communes. Nous reviendrons sur ces différents sujets lorsqu'ils seront traités, mais de manière globale nous entrons en matière et vous remercions d'en faire de même. Merci de votre attention.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je réalise que je n'ai pas déclaré mes liens d'intérêts, je précise que je suis directrice des écoles de la ville de Fribourg. L'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 a été un coup de foudre et de tonnerre dans le ciel scolaire du canton qui se remettait gentiment de l'introduction de la nouvelle loi scolaire. Jusqu'alors la gratuité de la fréquentation de l'école était un principe constitutionnel fédéral et cantonal, dont l'application était assurée par l'article 10 de la loi scolaire, qui à son alinéa 3 toutefois autorise les communes à facturer aux parents tout ou partie des frais de fournitures et des activités. Chaque commune a eu sa manière d'appliquer cette disposition. Or avec cet arrêt du Tribunal fédéral, cet alinéa est devenu anticonstitutionnel. Une modification de la loi devenait indispensable. C'est sûr, comme l'a relevé M. le Commissaire, que la loi cantonale a prévu que ces frais revenaient aux communes dans cette loi, donc l'article 10. Avec la possibilité toutefois d'en remettre une partie ou tout à la charge des parents. Si cette possibilité n'avait pas été prévue, il n'est pas du tout sûr que les communes représentées ici au Grand Conseil, lorsque nous avons examiné la loi scolaire, auraient été d'accord de prendre en charge la totalité de ces coûts. Par conséquent, nous ne pouvons pas suivre le raisonnement de M. le Commissaire qui dit: "Par principe ce sont des tâches et des coûts aux communes, donc c'est vous qui devez prendre la part qui jusqu'à maintenant était aux parents". Une répartition entre canton et communes est tout à fait justifiée et on ne peut plus dès lors parler de désenchevêtrement comme l'a fait M. le Commissaire à l'article 104. Le groupe libéral-radical soutiendra la répartition de ces coûts entre le canton pour les fournitures et les communes pour les activités scolaires. D'ailleurs nous remercions M. le Commissaire pour avoir œuvré afin que le Conseil d'Etat accepte aussi cette répartition proposée dans la loi scolaire. Pour le reste, le groupe libéral-radical soutiendra la version amendée de la commission.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt das Eintreten auf die Änderungen im Primarschulgesetz und im Sonderpädagogischen Gesetz. Sie dankt dem Staatsrat und seinen Mitarbeitenden für die grosse, transparente Arbeit. Es ist nicht selbstverständlich, denn es war ein grosses Paket mit all diesen Motionen und Mandaten. Wir sind sehr froh, dass nach diesem Bundesgerichtsentscheid und nach den vielen, vielen Unsicherheiten nun ein konkreter Vorschlag da ist, und wir freuen uns auf die Diskussionen und hoffen fest, dass dann wieder einigermassen Ruhe in den Schulen eintreten kann.

Auch begrüßen wir die Erweiterung der Relaisklassen auf Primarschulstufe. Wir werden alle Änderungsanträge der Kommission unterstützen, ausser den Artikel 16 Abs. 2, auf den wir ja noch zu sprechen kommen.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je vais obéir au Président du Grand Conseil, je serai bref. Le groupe de l'Union démocratique du centre va entrer en matière. On a quand même une remarque à faire, c'est la façon dont on nous a présenté ce message, à savoir qu'on a mélangé des motions. En tout cas de ma vie de député, je n'ai jamais vu un truc pareil, ça peut dans certaines lectures créer des confusions. Voilà, on s'est quand même débrouillés en commission, on a réussi à faire fi de cela.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung bekannt geben. Als Gemeinderat von Schmitten bin ich direkt von der Änderung des Gesetzes betroffen.

Für mich ist es zentral, dass Klassenlager weiterhin einen wichtigen Wert an unseren Schulen darstellen und nicht in Frage gestellt werden. In den Schulen wird das Zusammenleben gelebt, dies gilt noch verdichteter für das Klassenlager. Dort muss es jeder mit jedem können, zumindest für die Dauer des Lagers. Es kann nicht sein, dass solch prägende Erfahrungen geopfert werden. Daher bin ich sehr froh, dass die Kantonsregierung von ihrer ursprünglichen Variante abgewichen ist und den Vorschlag unterstützt, in welchem der Kanton die Kosten für das Schulmaterial und die Gemeinden die Kosten für die schulischen Aktivitäten bezahlen. Dies scheint mir ein fairer Kompromiss zu sein. Damit werden die Kosten zwischen dem Kanton und den Gemeinden etwas gerechter aufgeteilt.

In der vorliegenden Diskussion finde ich es schade, dass der Staatsrat das Thema der Finanzierung der Informatik auf später verschoben hat. Der Lehrplan 21, der im Herbst in Deutschfreiburg eingeführt wird, hat vermehrt Zeit für das individuelle Arbeiten geplant. Lehrmittel werden immer öfters elektronisch zur Verfügung gestellt. Jeder Schüler wird sein eigenes Gerät, Notebook oder Tablet, benötigen. Das Tablet, der Computer, wird zunehmend von der Infrastruktur zu einem Lehrmittel. Ich denke, es wäre wichtig, dass der Kanton hier mitfinanziert und auch mit Knowhow unterstützend wirkt. Denn wenn Computer und Tablet ausschliesslich von den Gemeinden zu finanzieren sind, dann ist davon auszugehen, dass bei der Schulausstattung ein Zweiklassensystem unter den Gemeinden entsteht.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Juste une remarque triviale, j'interviens à titre personnel. Je suis conseiller communal à Prez-vers-Noréaz, responsable des écoles. C'est vrai que le message est un peu touffu... Si j'ai bien compris, le matériel dorénavant est pris par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dans le cadre du désenchevêtrement, mais les machines à coudre, les scies magiques, les marteaux, etc... sont pris par les communes. En ce qui concerne l'IPad et les photocopies, enfin le matériel informatique, vous ne savez pas encore, vous discutez ... Voilà, j'ai l'impression qu'on en est là aujourd'hui. Par contre une chose est sûre c'est que les communes ont repris les transports. A titre personnel je dois avouer que si vraiment je voulais désenchevêtrer, je reprendrais tout le matériel et je vous laisserais les transports. Enfin, maintenant on va sur cette piste, on espère qu'on arrivera à avoir quand même une ligne assez claire. Je m'inquiète pour l'Office cantonal du matériel

scolaire parce qu'on sait, ça a été dit pas par moi mais par d'autres collègues, que le Conseil d'Etat est relativement pingre et je m'inquiète sur les méthodes et autres qui seront engagées à l'avenir et j'espère que l'Office cantonal du matériel scolaire va rester un véritable office et non pas un office au rabais parce que l'Etat décide d'avoir des méthodes au rabais. Je veux une garantie sur les emplois actuels, que ces emplois puissent être gardés à l'avenir. J'ai aussi envie d'avoir une garantie sur cet Office cantonal du matériel scolaire, c'est un Office qui distribue, qui a beaucoup de matériel des plus divers et j'aimerais bien qu'on puisse avoir encore ce même Office dans quelques années.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'ai juste une question à M. le Commissaire: lors d'une séance des communes de montagne, M. le Commissaire nous a laissé entendre que, concernant les frais de piscine, on pouvait continuer - enfin que les communes pouvaient continuer - à les facturer aux parents, du fait que les infrastructures sont insuffisantes dans le canton pour les rendre obligatoires. Jusqu'à présent, je n'ai rien entendu à ce propos dans cette enceinte. Pouvez-vous nous préciser si vraiment les communes peuvent continuer à facturer les frais de piscine, tout ou partie, aux parents à partir du moment où il est difficile de les rendre obligatoires.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je reviens un peu sur tout ce qui a été dit dans ces diverses interventions. Je remarque également que tous les groupes entrent en matière par rapport à ces questions de changement de loi. Il y a certains termes qui sont revenus. Je prends l'intervention de Madame Anne Meyer Loetscher qui parlait de flou artistique, qui regrettait ce flou artistique-là. On parle également de coup de foudre de M^{me} de Weck, de coup de foudre et de tonnerre, donc ce n'est pas seulement la foudre mais il y a également le tonnerre avec. Voilà ce sont vraiment des questions qui demandent à être débattues. C'est vrai que nous, on a eu un débat au sein de la commission qui a été très nourri, qui a été constructif. On a pu échanger de manière très, très constructive avec le chef du Gouvernement ou les chefs de services, donc on a eu beaucoup de réponses à nos questionnements. C'est vrai que je rejoins aussi M. Zadory qui disait que c'est un tout petit peu flou parce qu'on avait des motions auxquelles on n'avait pas répondu et on ne savait pas trop sur quel pied danser au niveau de la commission, car voilà, dans l'ordre des choses on devrait répondre aux motions et après traiter le projet de loi. Si je reprends également les soucis de M^{me} Antoinette Badoud concernant les frais de piscine, je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre à ces questionnements qui me sont également venus aux oreilles par de multiples intervenants. M. Perler nous parlait du "vivre ensemble", donc c'est vrai que dans un camp, ce sont aussi des éléments qui sont importants pour les jeunes. Pour moi cela relève aussi d'une importance et de supprimer tout ça, ce n'est de mon point de vue, pas non plus une bonne solution. J'en ai terminé quant aux positions des différents intervenants.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour cette entrée en matière. Je reviens sur quelques points, ça me permet aussi de répondre à M. le Député Chardonnens lorsqu'il a retiré sa motion tout à l'heure. Evidemment que le canton reprend les fournitures, donc les activités sportives et culturelles restent une obligation, cela n'a pas changé, c'était même notre volonté que ça ne soit pas facultatif, c'est la fameuse troisième variante qu'on a je crois clairement rejetée. Donc il y a une obligation des communes de prendre en charge les frais liés à ces activités scolaires et sportives qui relèvent de leur responsabilité. L'école doit venir avec des propositions et si l'école vient avec de très nombreuses propositions, la commune ne va évidemment pas tout payer. Elle fera un choix: peut-être qu'une année il y aura un camp de ski et l'année suivante il n'y en aura pas. Là il reste évidemment un travail à faire. On va donc travailler avec l'Association des communes pour avoir un certain nombre de recommandations sur ce qu'on entend par activités scolaires, sportives et culturelles minimales qui doivent être payées et financées par les communes et qui doivent être dans le programme parce qu'elles en font totalement partie. Je précise qu'il y a l'inspecteur qui a la charge de surveiller que cela soit accompli parce que ça fait partie de l'obligation, donc du Plan d'études romand ou du Lehrplan 21, c'est quelqu'un qui va suivre cela attentivement.

En terme de sport, comme l'enseignement du sport est la seule branche fédérale, elle vient de Berne en quelque sorte, évidemment qu'il y a aussi là un devoir pour le Service du sport de s'assurer que ce type de prestations qui sont chez nous dans le programme obligatoire puissent être financées par le biais des communes pour lesquelles on a en quelque sorte dégagé des moyens pour pouvoir le faire en ayant repris à notre charge les fournitures. Un élément relevé plusieurs fois, ce sont les moyens informatiques. On a parlé de photocopies: les photocopies seront prises dans les fournitures prises par le canton, c'est clair et net.

En revanche, les moyens informatiques, ça a déjà été un vaste débat dans cette même salle lors de la loi scolaire. Quand on parle des moyens informatiques, ça va évidemment du beamer en passant par l'IPad et tout ce que vous voulez d'ordinateurs. Actuellement le plan d'études alémanique a été revu: on a introduit de nouvelles notions comme l'algorithme, comme la programmation. Et évidemment on change le contenu des cours, ce n'est plus de la bureautique Excel et compagnie mais on a véritablement, maintenant, je dirais presque une branche scientifique comme les mathématiques qui doit être maîtrisée. Du côté alémanique ça entre en vigueur cette année et du côté francophone, on a maintenant l'obligation de modifier le plan d'études romand pour le faire correspondre au plan d'études alémanique, ce qui n'est plus le cas actuellement. On y travaille avec force actuellement au niveau romand, de manière telle qu'à la fin de l'année ou un peu l'année prochaine, on ait un plan

d'études romand de nouveau à niveau avec le Lehrplan 21. Cela va nous permettre de déterminer ensuite ce qu'il nous faut comme moyens d'enseignement informatique pour rendre ou accomplir les objectifs d'enseignement pédagogiques dans ce domaine. C'est pour ça que nous disons que ce débat sur l'informatique, on aimerait le renvoyer au moment - ce sera d'ici les trois prochaines années parce qu'on est en train d'y travailler - où l'on saura ce qu'on attend pédagogiquement dans ce domaine, ce qu'il faut comme moyens. Le fait qu'un logiciel ne puisse pas fonctionner sans un matériel, que le software ne fonctionne pas sans le hardware, ça on en est bien conscient. C'était la raison pour laquelle on avait dans la loi scolaire, parlé de moyens d'enseignement liés à l'informatique et on avait laissé la chose en suspens. Je dirais qu'on est maintenant dans l'étape où les choses vont se finaliser. Il y a une intervention de M^{me} la Députée Mäder, qui vient d'être déposée le 18 mars, sur finalement l'aspect informatique si j'ai bonne mémoire ... Et là on aura déjà la possibilité de formater en quelque sorte la manière dont nous voyons les choses. Evidemment que ce sera un débat au Grand Conseil, mais on ne voulait pas l'anticiper en fonction de cette situation.

Je reviens à M^{me} la Députée de Weck. Le débat au Grand Conseil a eu lieu dans certaines conditions. C'est l'article 66 qui dit simplement que les communes prennent les frais afférents à l'école primaire. Je sais bien qu'il y a eu une dynamique pour prendre les choses ainsi à ce moment-là et pas autrement, mais enfin avec des si on pourrait évidemment refaire toute la loi. Il nous semble quand même... en tout cas c'est l'Association des communes qui est venue vers nous en nous disant: "Notre solution c'est celle du désenchevêtrement". C'est bien cette approche-là que finalement nous suivons mais qui est venue avec la proposition de l'Association des communes. Nous, on va simplement jusqu'au bout au niveau du parallélisme. J'aimerais ajouter, à l'intention de plusieurs personnes qui ont évidemment regretté le mélange, le méli-mélo de cette loi: effectivement, on se trouve avec toute une série de modifications, de motions, sans quoi je pouvais venir pendant une année à chaque session avec une modification de la loi scolaire. J'ai préféré venir une fois avec la complexité que cela a, le projet, voilà les tenants et les aboutissants, on peut s'y consacrer avec dans la tête tous ces éléments en une seule fois plutôt que de se remettre dans le bain chaque fois et d'avoir finalement des solutions plus décousues qu'autre chose. Je suis donc désolé de la confusion que ça a pu créer, c'est vrai ce n'est pas facile finalement à voir les tenants et les aboutissants. Mais je crois que le Bureau a très bien préparé, avec la thématisation qui est faite, et comme vous le voyez avec encore des réglages de dernière seconde et minute, on arrive à une solution qui, je crois, permet le débat tout à fait sereinement.

M. le Député Bonny a parlé de l'Office cantonal du matériel scolaire. Pour nous c'est évident qu'il a une palette actuellement, que le but n'est pas de commencer à dire: "On va se retrouver dans les meilleures années de la planification soviétique" et ne plus avoir qu'un type de cahier, un type de crayon, un type de gomme! Il y a une certaine palette et je crois que c'est aussi l'intérêt de l'Office cantonal du matériel scolaire de conserver cette palette. Il y a aussi un intérêt pour d'autres cantons qui viennent s'approvisionner, entre parenthèses, à notre Office cantonal du matériel scolaire. Il n'est pas question non plus de perdre, entre guillemets, ces marchés qui existent aussi. En revanche, il y a certainement des communes qui vont plus loin, qui peuvent offrir encore une autre diversité, et bien là ce sera celle de l'Office cantonal du matériel scolaire.

Pour ce qui concerne les piscines, je n'ai plus en tête tout le débat en la matière. Evidemment la difficulté de la piscine, c'est que vous ne pouvez pas la rendre obligatoire parce qu'il n'y en a pas assez. Sous cet angle-là, ça reste facultatif. Mais là où on le rend obligatoire ça peut entrer dans les activités sportives obligatoires à ce moment-là, il y aura le report: ça doit être gratuit pour les parents. Mais on ne peut pas rendre la natation gratuite au niveau cantonal. Là où on peut le mettre parce qu'il y a une piscine à côté, on se retrouvera avec l'obligation d'un financement par les parents. Donc il s'écoulera un certain temps en attendant le rattrapage du retard et peut-être deux situations cohabiteront en la matière. Voilà pour les premiers lots de questions de détail qui m'ont été posées et auxquelles je peux répondre de cette manière, si je n'ai rien oublié.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

1. Participation des parents aux frais scolaires (arrêt du TF du 7 décembre 2017)

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art. 10 al. 2 et 3, 4 à 6 (nouveaux)

> Adopté.

Art. 22 al. 2

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Vous avez là la liste de ces moyens que nous ferons pour les différents degrés.

> Adopté.

Art. 57 al. 2

> Adopté.

Art. 66 al. 2

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Par rapport à cet article-là, il y a eu un amendement de M. Sudan qui désire rajouter au terme du paragraphe: "y compris leur gestion administrative". Ce sera donc un complément à l'article 66 al. 2.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. L'article 66 al. 2 concerne l'école primaire et l'article suivant le CO, mais c'est concrètement la même demande qui est faite. Il s'agit de rajouter "y compris leur gestion administrative", ce à quoi le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié, tout simplement parce que dans la systématique de loi, on aurait déjà dû le mettre quand on a repris tous les moyens d'enseignement. Cela n'a pas été le cas, mais cela n'a absolument rien changé concrètement. Le canton reprend aussi cette gestion de fait. En revanche, de l'indiquer comme tel, c'est le non-dit qui nous pose plus de problèmes car actuellement il y a un travail qui se fait dans les écoles entre les communes et les écoles, où il n'y a pas cette division de manière très nette. De signifier cette chose nous paraît à la longue plus compliqué qu'autre chose. Par exemple, un concierge appartient à la commune, mais évidemment qu'il s'occupe aussi de moyens d'enseignement. Il peut transporter dans une classe des livres, il peut aussi déplacer du matériel de l'économat. Il ne viendrait pas l'idée de dire qu'il ne va plus le faire parce qu'il est payé par la commune. C'est aussi le travail du secrétariat. J'ai bien compris qu'il y avait là quelques craintes, mais il y a le bon sens de fonctionnement. Il le fait pour les moyens d'enseignement et cela ne pose aucun problème. Il me semble que ce n'est pas nécessaire dans ce cas-là.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). En ce qui concerne la reprise des fournitures scolaires par le canton, on nous a assuré en commission qu'en cas de perte ou de dommages, l'objet doit être payé par les parents, qu'il y aura un forfait élève par année pour les fournitures et que cela inclut les photocopies. Le groupe démocrate-chrétien insiste sur le fait que l'élève doit rester responsable de son matériel. D'autre part, nous souhaitons que la communication des directives soit améliorée, de la prise de décision de la DICS aux parents d'élèves et en passant par tous les intermédiaires.

Pour revenir à l'amendement qui nous concerne, le groupe démocrate-chrétien rejoint la commission afin que la gestion du matériel soit prise en charge par le canton, en octroyant par exemple quelques pourcentages d'EPT pour ce travail.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich erlaube mir hier, eine Frage zu stellen, auch wenn sie vielleicht nicht am richtigen Ort ist. Hier spricht man auch von den Schulbehörden. Ich habe eine Frage zu der Schulsozialarbeit, die ja auch irgendwo zu den Behörden gehört. Ich habe in den ganzen Gesetzesartikeln nichts dazu gehört, wann die Schulsozialarbeit effektiv vom Staat übernommen wird. Ich weiss, in einer ersten Fassung hat man gesagt, der Staat wird die Schulsozialarbeiter definitiv als Mitarbeiter übernehmen. Ich erlaube mir hier, weil wir von den Schulbehörden sprechen, die Frage zu stellen, wann dies geschehen wird.

Wenn Sie mir nicht jetzt Antwort geben können, können Sie mir auch später eine Antwort übermitteln.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Par rapport à la question de M^{me} Schwander, il est vrai que c'est un sujet que l'on n'a pas abordé en commission. Je passe la parole à M. le Commissaire, si lui a des éléments à apporter à ce niveau-là.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux confirmer ce qu'a dit M^{me} la Députée Loetscher: le matériel scolaire abîmé ou perdu est refacturé aux parents. Ce n'est pas une nouveauté que l'on vient d'inventer. Les photocopies sont également comprises.

Les travailleurs sociaux ne sont pas des autorités scolaires. Les autorités scolaires sont les directeurs d'écoles. Auparavant c'était la commission scolaire, mais elle n'a plus cette fonction-là. Les travailleurs sociaux sont dans l'article qui prévoit les mesures SED (Soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales). Si je veux maintenant ouvrir cela, il me faut une quarantaine d'EPT au minimum, et je ne peux pas le faire tout de suite. On a été au plus rapide en créant les classes relais, ce que l'on fait maintenant pour avoir une base légale pour agir. Il y a ensuite les travailleurs sociaux. On sait que c'est une prestation qui a de nombreux avantages, mais il faudra introduire cela progressivement. Ils sont déjà en partie là à certains endroits. Ce sont des employés de la commune dans des endroits, dans d'autres c'est l'école et parfois ils travaillent pour les deux sous un certain angle. C'est quelque chose qui est devant nous, mais je le vois plutôt pour la prochaine législature en terme de réalisation. La base légale est maintenant donnée avec la nouvelle loi scolaire pour aller dans ce sens-là.

> Au vote, l'article 66 al. 2 est adopté selon la proposition de la commission (projet bis) par 72 voix contre 8 en faveur de la version du Conseil d'Etat. Il y a 1 abstention.

> Modifié selon le préavis de la commission.

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 8.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 72.*

S'est abstenu:

Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 1.*

Art. 71 al. 2

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Effectivement, l'article 71 al. 2 est modifié. On rejoint le même amendement qui a été fait par M. Sudan, en ajoutant à la fin de l'article "y compris leur gestion administrative".

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est le même débat, les mêmes arguments. J'imagine que vous n'allez pas changer dans le vote, donc je ne m'oppose pas cas échéant puisque tout a déjà été dit, voté et adjugé.

> Modifié tacitement selon le préavis de la commission.

Art. 104a (nouveau)

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Concernant l'article 104a al. 3, je vous lis le contenu de l'article qui a été décidé par la commission: "Les articles 22 al. 2, 55 al. 2 let. d, 66 al. 2 et 71 al. 2 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 en vue de l'année scolaire 2020-2021". Toute la suite de l'article a été tracée selon l'amendement qui a été proposé.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Nous ne nous rallions pas, estimant précisément que l'effort doit être symétrique et qu'il s'agit aussi, pour les communes, de faire leur part du désenchevêtrement puisque les choses ont aussi été placées dans ce sens. Il est important pour nous de donner un délai suffisant puisqu'on a certainement l'occasion d'y revenir pour pouvoir réaliser cela.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Notre groupe déplore l'ajout de l'article 104a concernant l'abandon des subventions en faveur des constructions scolaires après la consultation. Nous voulons un débat au Grand Conseil sur ce point, car tant que le canton imposera des normes, on peut se demander si les communes sont totalement autonomes pour la commande. D'autre part, il n'est pas acceptable de traiter par briques et morceaux les éléments du DETTEC.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime toujours au nom du groupe socialiste. Nous soutenons l'amendement de la commission qui enlève de l'article 104a nouveau la fin de l'alinéa 3, la notion de suppression des participations cantonales aux charges des constructions scolaires. Au nom du désenchevêtrement et pour compenser d'autres postes, le Conseil d'Etat sort de son chapeau cette idée de ne plus subventionner les constructions scolaires sans en avoir fait mention dans la consultation. Ce n'est pas le moment. Ceci sera discuté plus longuement comme cela a déjà été suggéré lorsque nous nous pencherons sur

le DETTEC. Il s'agira à ce moment-là d'analyser les incidences de tout un projet de désenchevêtrement et non pas d'accepter un élément isolé sans plus parce que l'occasion se présente. Pour toutes ces raisons et pour ne pas allonger le débat, le groupe socialiste soutient l'amendement de la commission et vous invite à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). L'alinéa 3 proposé par le Conseil d'Etat est en effet très incongru. Il est inadmissible que le Conseil d'Etat allie cette modification avec le dossier du DETTEC, alors même que l'on a maintes fois dit en plénum que l'on ne touchait pas aux domaines pris en compte dans le premier paquet. J'ai moi-même plusieurs fois pris la parole pour défendre le Conseil d'Etat dans ce sens, pour garder cette ligne, acceptée par tous les membres du CoPil, où je rappelle siègent trois conseillers d'Etat. Quelle incompréhension! De plus, le Conseil d'Etat écrit: "Le subventionnement cantonal des constructions scolaires devra être abandonné dans le cadre du DETTEC". Intimidation, chantage, et s'il vous plaît ne décidez pas pour le Grand Conseil. C'est lui qui décidera du sort de ces subventions lors de la session comprenant le projet de loi du DETTEC. Par conséquent, comment pouvez-vous inscrire dans une loi des règlements faisant partie d'une autre loi, et surtout pas encore décidée par le plénum?

J'ajouterais que pour les plus anciens d'entre nous, on ressent très fortement dans cette proposition l'amertume du Conseil d'Etat lorsque le Grand Conseil a voté contre la bascule fiscale lors du traitement de la loi scolaire. Parfois on perd, parfois on gagne. Il est temps que le Conseil d'Etat sache aussi perdre et accepter de perdre.

Je vous invite à accepter la version bis de la commission, car je dis non au chantage et non à un quelconque esprit de revanche. Sachez que perdre peut rendre plus fort. Soyez-en sûrs, j'en ai déjà fait l'expérience!

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit par mes deux préopinantes, soit M^{me} Rodriguez et M^{me} Savary. Je soutiens donc la position de la commission et la décision qui a été prise à l'époque.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je rassure M^{me} la Députée Savary, il n'y a aucun esprit de revanche, de vengeance ou d'amertume de notre côté. On fait tout simplement notre job. On peut après l'apprécier chacun à sa manière. Je voulais juste dire que le fondement du désenchevêtrement est aussi une opération finalement blanche, et que jusqu'à maintenant l'effort a été fait par le canton. La bascule n'a pas passé, c'est vrai. C'était 19 millions. Pour répondre peut-être à une remarque qui a été faite tout à l'heure par M. le Député Bonny concernant les transports. Je rappelle que les moyens d'enseignement correspondaient à 10 millions qui ont été repris par le canton, ce qui est une bonne part de ces 19 millions, et que les transports étaient évalués au niveau cantonal - cela peut ensuite varier fortement d'une commune à l'autre - à quelque 6 millions. En terme d'équité ou d'équilibre de l'effort, le canton a fait un très gros travail ces dernières années. Il me semble que c'est une chose qui doit aussi être relevée. Vous n'allez pas le faire, mais je le fais pour le Conseil d'Etat et je maintiens évidemment notre position quant à cette suppression.

> Au vote, l'article 104a al. 3 est adopté selon le préavis de la commission par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

> Modifié selon le préavis de la commission.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/

FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 78.*

2 - Modification de la loi sur la pédagogie spécialisée

Art. 42 al. 1, 2 à 4 (nouveaux)

> Adopté.

2. Classes relais pour le degré primaire

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art. 67 al. 1

> Adopté.

3. Frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile (CO)

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art. 72 al. 1, al. 3 (nouveau)

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime à titre personnel et je vais être très brève. J'ai un petit lien d'intérêt avec cet article-là parce que je suis co-motionnaire avec ma collègue M^{me} de Weck.

Je remercie l'ensemble des communes qui ont plébiscité cette solution et le Conseil d'Etat qui s'y est rallié. Nous nous trouvons ici, oserais-je dire, enfin, devant une solution logique, pragmatique, qui va dans le sens du bien de l'enfant, dans celui aussi d'apaiser les relations entre les communes qui reçoivent tous ces élèves et celles de domicile qui paient pour eux. Le canton promoteur de Sport-Art-Formation et du bilinguisme prend en charge une partie des frais induits par ces offres, soutenant ainsi de manière plus importante les efforts consentis par les communes et cela est juste.

> Adopté.

4. Bilinguisme et changement de cercle scolaire pour raison de langue

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art. 16 al. 2

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Nous avons travaillé en commission et la modification portait sur la fin de la terminaison de l'alinéa 2. Tout le reste de l'alinéa restait tel quel, sauf la dernière phrase où on a biffé "dans les limites fixées par le Conseil d'Etat".

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Cet article concerne les frais facturés aux parents et pour nous il était évident de légiférer pour limiter le report de ces frais. On peut fixer la limite à 3000 frs si vous le souhaitez. On va mettre le montant dans l'ordonnance, mais pour le mettre il faut évidemment une base légale, ce que nous n'avons pas maintenant à l'article 16. Cet ajout donne une base légale qui nous renvoie à l'ordonnance où on retrouve également les différentes limites réglées avec l'Association des communes entre les communes. Le Conseil d'Etat n'a aucun intérêt ni une quelconque volonté de commencer à mettre des montants fantaisistes en la matière. C'est bien les communes qui nous donneront les chiffres qu'il faut, et s'il faut les modifier à l'avenir pour une raison, alors on le fera.

Je vous invite à ne pas suivre cet amendement et à garder le projet original: "dans les limites fixées par le Conseil d'Etat".

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Ich mache ganz kurz. Das Fraktion Mitte Links Grün unterstützt die Version des Staatsrates. Wir finden, wie bei Artikel 15, dass es gut ist, wenn die Grenzen in Zusammenarbeit mit den Gemeinden gesetzt werden.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Il est vrai qu'en commission on a été très sensibilisé par les arguments de M^{me} de Weck et ce qui se passait au plan de la ville de Fribourg, notamment le principe qu'on ne pouvait que facturer 1000 frs. Il est vrai que l'on a suivi M^{me} de Weck et que l'on a voté cet amendement.

Aujourd'hui, si le Conseil d'Etat nous assure que le montant est discuté avec l'Association des communes fribourgeoises selon les besoins, que le principe d'une ouverture de classe n'est plus un critère et que l'ensemble des frais de l'intégration d'un enfant dans un cercle scolaire est compris, c'est-à-dire que le sport facultatif et autres sont pris en compte, alors on peut dans ce cas-là se rallier au fait qu'il y ait tout de même une limite qui soit mise par le Conseil d'Etat. Le groupe va suivre la proposition du Conseil d'Etat pour autant qu'il nous assure dans ses propos qu'on va bien dans ce sens-là.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Effectivement, j'ai suggéré en commission de supprimer "dans les limites fixées par le Conseil d'Etat". Je vous ai expliqué auparavant la différence qu'il y avait avec les cas de l'article 15 - pour des raisons pédagogiques, il n'aurait pas fallu que des parents ne puissent pas envoyer leur enfant dans un autre cercle si des frais étaient mis à leur charge. Par contre pour des raisons de territorialité, cela se justifiait et je ne vais pas vous relire la page 18 du message qui accompagnait la loi scolaire.

Je vois maintenant une modulation dans la position du Conseil d'Etat, qui avait déjà commencé d'ailleurs à moduler un petit peu en commission. Le grand problème que nous avons en ville de Fribourg est que nous accueillons des enfants et que les communes disent: on ne paie que 1000 frs. Parce que les autres conditions, à savoir que cela soit devenu récurrent et l'ouverture de classes supplémentaires, ne sont jamais réalisées ou la commune estime que ce n'est pas réalisé.

Nous venons de perdre devant la préfecture pour un enfant pour lequel nous voulions facturer 3000 frs. C'est le montant que nous facturons dans des conventions que nous avons avec des communes voisines de la ville de Fribourg, et 3000 frs, avec ce que nous offrons aux enfants, je ne trouve pas que ce soit exagéré. C'était donc pour éviter cet abus que j'ai proposé que ce ne soit pas soumis à l'ordonnance. Maintenant si l'ordonnance vise un autre cas, à savoir des communes de domicile qui abuseraient en ne reportant sur les parents pas les 3000 frs dont la commune de Fribourg les charge mais en mettant 5000 frs, et si le Conseil d'Etat est prêt à négocier à la hausse et à prévoir au moins 3000 frs pour les communes qui reçoivent, de base 3000 frs, quitte à avoir plus si c'est de façon récurrente pour certains frais supplémentaires, dans ce cas-là je serais favorable à ce que l'on mette "dans les limites fixées par le Conseil d'Etat", donc de revenir à la version initiale. J'attends pour cela la position de notre commissaire.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de commentaire particulier à formuler. Je vois maintenant qu'il y a certaines choses qui ont évolué. On parle de modulations du Conseil d'Etat. Je vais passer directement la parole à M. le Commissaire qui pourra lui-même articuler ces modulations.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je précise que je n'ai rien modulé puisque je reste à ma phrase comme elle était. En revanche, je précise l'ordonnance qui fixe ces limites. On n'a aucun intérêt à inventer des chiffres. On le fait pour les communes. On laisse tomber l'ouverture de classes. Je m'engage à pouvoir supprimer cela. Mettez les montants qui arrangent les communes en terme de refacturation aux parents pour que cela soit cohérent entre les communes et entre la commune de domicile et les parents. Si je n'ai pas cette base légale je ne peux pas le faire. On aura le cas où nos communes d'accueil envoient une facture de 4000 frs, mais elle sera limitée peut-être à 3000 frs de par l'ordonnance, et la commune qui la reçoit envoie la facture de 4000 frs car il n'y a pas de limite envers les parents. Il y a donc une cohérence entre la limite qu'on fixe entre les communes, domicile et accueil, puisque la commune de domicile renvoie aux parents. Si vous voulez, 3000 frs de refacturation, parce que c'est ce qui correspond à la réalité, on le met. Je ne peux que vous confirmer qu'on ne fait cette ordonnance qu'avec les communes pour la cohérence du système. Cela concerne les communes entre elles. Notre intérêt est de le faire en cohérence avec l'Association fribourgeoise des communes et la Conférence des préfets, qui nous a suivi et a souligné tous ces éléments-là. On l'a vraiment fait jusqu'à maintenant.

L'ordonnance est là avec les chiffres qui nous ont été donnés par les communes en la matière. Je ne peux donc que confirmer cette affirmation et vous inviter à laisser cette base légale qui ne vous contraindra finalement qu'à avoir une discussion avec le Conseil d'Etat pour rédiger la meilleure ordonnance qu'il faut, celle qui vous aide.

> Au vote, l'article 16 al. 2 est adopté selon la version Conseil d'Etat par 63 voix contre 13 en faveur de la proposition de la commission. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonns Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG),

Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 63.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

5. Interdiction ou limitation des boissons ou denrées hypersucrées à disposition des élèves du CO

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art. 41 al. 4 (nouveau)

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Cet article 41 al. 4 est nouveau. Nous avons un amendement qui modifie le texte qui était proposé pour cet alinéa.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). J'ai voulu absolument tracer ce mot "hypersucrées". Qu'est-ce que cela veut dire? C'est peut-être ce que j'aurais besoin maintenant pour pouvoir parler parce que je me suis un peu endormi. On ne sait pas ce que c'est. Est-ce que c'est le sucre que je mets dans mon coca-cola? Je vois dans le message du Gouvernement beaucoup de choses qui sont peu claires. Qu'est-ce qu'une alimentation saine? Quelle est la quantité de sucre quotidienne qui serait recommandable? Il n'y a aucune réponse. On va donc laisser les syndicats et les directeurs d'écoles devant un problème probablement insoluble, à moins qu'ils soient champions du monde en calcul oral, en maîtrisant la règle de trois parce qu'il faudra convertir différents sucres, le sirop de glucose, le maltose, le fructose et le glucose tout simplement pour savoir combien il y en a dans les boissons ou les aliments que l'on met à disposition des enfants. C'est pour cela que je vous propose de remplacer "boissons et aliments hypersucrés" par "boissons et aliments dont la teneur en sucre n'est pas présentée sans équivoque", c'est-à-dire que la composition doit être claire. Je veux savoir combien il y a de sucre dans la boisson concernée.

L'OMS vous conseille 25 grammes de sucre par jour. On peut le mettre dans le rapport. En Suisse, nous consommons 111 grammes de sucre. Les coûts de la santé pour ce qui concerne l'obésité et le surpoids se montent actuellement à 8 milliards. C'est une augmentation de trois fois en dix ans. Le nombre de personnes obèses avec une obésité morbide en Suisse est de 10 % pour les hommes et de 12 % pour les femmes. Le sucre vous rend dépendant. Le sucre est un problème de santé et aussi donc un problème de coût. J'aimerais que dans les écoles on puisse choisir. Je suis un libéral. Je ne vais pas venir interdire, mais j'aimerais savoir combien il y a de sucre dans chaque aliment qui est dans l'école. Avec cela je peux responsabiliser les responsables d'institutions, les enfants, et je fais enfin une faille dans ce que l'industrie agroalimentaire propose de nous présenter dans le futur. J'ai surtout été choqué de l'intervention au Conseil fédéral lorsqu'on a fait les accords bilatéraux avec les Américains. On va vendre les bons fromages de M. Kolly, pour ramener des produits américains qui seront probablement trop sucrés. Méfions-nous!

Acceptez cet amendement pour les enfants, pour notre population, en pensant que c'est une petite fente que l'on fait dans le problème du sucre. Je vous rappelle qu'au Parlement fédéral l'histoire du sucre est réglée. Elle n'est pas réglée du tout. C'est un problème. Certains partis politiques ont fait dans leur campagne électorale de la prévention un de leur cheval de bataille. C'est une occasion pour vous de vous profiler dans ce domaine. Pour les enfants et pour votre population, je vous propose de soutenir cet amendement.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Les motionnaires remercient la DICS pour la solution préconisée, entre autres pour l'avoir étendue aux cycles primaires et secondaires, et qui s'écarte aussi de l'avis majoritaire des communes. Je ne vais pas revenir sur la motion et ses buts qui sont, tout le monde l'a très bien compris, de limiter au maximum la vente et la distribution d'aliments hypersucrés aux élèves des degrés scolaires et ceci pour soutenir la bonne santé de ces élèves.

L'amendement Schumacher que nous avons découvert ce jour propose de mettre le pied dans la porte des industriels et des entreprises produisant des aliments hypersucrés et de la malbouffe. Nous pouvons soutenir cet amendement pour autant que les indications claires et nettes soient mises en place par les établissements scolaires, également dans et sur les présentoirs où seront distribués et vendus les aliments.

Je vous remercie de votre attention.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre personnel parce que l'amendement n'a pas pu être traité dans le cadre du groupe. Néanmoins, je tiens à soutenir cet amendement. Il faut se rendre compte qu'il faut faire attention. Ces aliments hypersucrés sont un fléau de notre société actuellement et il y a beaucoup de tromperies par rapport au sucre. On voit dans notre population cette prise de poids un peu partout, elle est néfaste à la santé. Le sucre nourrit les cellules saines mais aussi les cellules malsaines du corps humain et dans ce sens-là cela devient un véritable fléau pour notre société et tout ce que l'on peut faire dans ce cadre-là est une bonne chose à faire. Allons plus loin. Demandons toute transparence par rapport à toutes sortes de sucres dans tous les aliments. Je vous recommande à titre personnel de voter cet amendement.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens à titre personnel simplement dans la mesure où la formulation proposée par notre collègue Schumacher me paraît bien trop complexe et est sujette à beaucoup d'interprétations. Cette nouvelle formulation permet, si je comprends bien, de mettre à disposition toutes les boissons et aliments qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour la santé, pour autant qu'on annonce la teneur en sucre. Cet amendement va à l'encontre de la motion qui avait été acceptée au Grand Conseil. Cela va à l'encontre des discussions que nous avons eu au moment où nous avons accepté cette motion. L'idée était bien de promouvoir une alimentation saine dans les écoles et pour cela de bannir des cantines et des automates les aliments et les boissons qui sont identifiés comme néfastes pour les élèves. On avait eu un débat, libéral ou pas libéral, et je vous rappelle que l'on discutait de la santé des élèves qui, du moment qu'ils ont 8, 10 ou même 15 ans, ne sont pas toujours en état de décider clairement pour leur santé. Je vous rappelle que l'on parle d'aliments et de boissons dans le cadre scolaire. C'est à l'école de protéger les enfants.

Je suis d'accord que le terme "hypersucré" n'est pas idéal. Je n'ai pas de meilleure solution pour l'instant mais la formulation que propose M. Schumacher ne me convient pas. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). J'ai aussi beaucoup de peine avec cet amendement qui est proposé, parce que cela voudrait dire que si on veut distribuer des pommes dans une école on devrait noter le sucre qu'il y a dans les pommes pour pouvoir les distribuer. Je ne comprends pas cela. Il faut aussi se rendre compte que dans le jus de pomme et le jus d'orange il y a énormément de sucre. Je me pose dès lors la question de l'application de cet amendement qui va à l'encontre de notre volonté. Comme cela vient d'être dit, un aliment hypersucré, du moment qu'on noterait le sucre qu'il y a dedans, on pourrait continuer à le vendre. Ce ne serait pas totalement logique.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). J'aimerais juste répondre que cette phrase n'est pas sortie de son contexte. Ce sont les communes et les directions d'établissements qui veillent à l'application de la conception générale. Je veux ici aider le syndic et le directeur d'établissement à faire des choix. Maintenant, si vous allez acheter votre paquet de barres de céréales, vous ne savez pas combien de sucre il y a dedans, et vous êtes incapables de dire combien de sucre il y a.

Vous avez peut-être raison, M. le Député Ducotterd. Mais pour la pomme il n'y a pas de problème. On sait combien de sucre contient une pomme. Par contre, quand vous avez votre Mars, vous ne savez pas. Et c'est contre cela que j'aimerais que l'on se batte. Qui va décider quel aliment va être mis dans les écoles? C'est encore la direction des établissements et les communes.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Personnellement, je ne pourrai pas traiter ce sujet parce que la commission n'en a pas débattu.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Concrètement, si l'on suit l'amendement, on met alors "barre Mars, 30 grammes de sucre" et c'est l'élève qui choisit. A quelque part je rejoins ce qu'a dit M^{me} la Députée Rodriguez. Le mot "hypersucré" n'est pas terrible mais il est au moins très parlant. On pourrait parler d'aliments à la teneur en sucre très élevée si vous voulez une autre formulation. On est ensuite dans la loi scolaire. On n'est pas dans la loi sur l'alimentation. L'interlocuteur du débat qui a eu lieu ici n'était pas la DICS, mais la DICS s'est vu confier ce thème parce qu'on s'est dit qu'il était mieux de régler les barres chocolatées dans la loi scolaire. Il y a un environnement que je n'ai pas et sur lequel je peux difficilement me prononcer. Il me semble que l'expression proposée par M. Schumacher n'est pas beaucoup plus compréhensible. On a encore la possibilité d'aller plus loin dans l'ordonnance quand on veut expliquer ce que sont des aliments hypersucrés ou à la teneur en sucre élevée. On a peut-être là le dispositif juridique où il faut développer et expliquer. On ne peut pas dans la loi introduire des notions hyperspécialisées.

Personnellement, déjà par le fait qu'il n'a pas été soumis au Conseil d'Etat, je ne peux pas me rallier, mais j'ai des doutes aussi sur sa compréhension. Je vous propose d'en rester à "hypersucré", cas échéant à une formulation de teneur en sucre très élevée. Celle qui est là ne me convient pas non plus.

> Au vote, l'amendement Schumacher est refusé par 49 voix contre 25; il y a 3 abstentions.

> Adopté.

Ont voté oui:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 3.*

6. Enseignement à domicile

1 - Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

Art.81 al. 2 et 3

> Adopté.

2 - Modification de la loi sur la pédagogie spécialisée

Art. 14 al. 5

> Adopté.

Section IV, titre et considérants

> Adoptés.

> La première lecture est terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Election judiciaire 2019-GC-29

Président-e du Tribunal d'arrondissement et du Tribunal des prud'hommes du Lac (100 %)

Rapport/message: **11.02.2019** (BGC mars 2019, p. 469)

Préavis de la commission: **12.03.2019** (BGC mars 2019, p. 477)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blancs: 4; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Peter Stoller*, par 83 voix.

Election judiciaire 2019-GC-30**Assesseur-e (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine**

Rapport/message: **11.02.2019** (*BGC mars 2019, p. 470*)

Préavis de la commission: **12.03.2019** (*BGC mars 2019, p. 477*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 2; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Sébastien Thorimbert*, par 61 voix.

M^{me} Nicole Piller a obtenu 26 voix.

M^{me} Isabelle Python a obtenu 3 voix.

—

> La séance est levée à 17 h 45.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*